

DIRECTION DE LA PAIX, DE LA DÉMOCRATIE  
ET DES DROITS DE L'HOMME

# Rapport

## du 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel (EPU)

Dakar (Sénégal), les 25 et 26 juillet 2018





# Rapport

du 5<sup>e</sup> Séminaire francophone  
sur l'Examen périodique  
universel

**Dakar (Sénégal), 25 et 26 juillet 2018**



# Sommaire

Introduction.....	7
Séance d'ouverture .....	11
Session plénière I.....	15
Session plénière II.....	19
Session plénière III.....	21
<b>Travaux en ateliers .....</b>	<b>27</b>
Atelier 1 .....	27
Atelier 2.....	32
Séance de clôture.....	37
<b>Recommandations et conclusions.....</b>	<b>39</b>
Recommandations principales issues du Séminaire.....	39
Conclusions .....	42
<b>Annexes.....</b>	<b>45</b>
<b>Discours .....</b>	<b>47</b>
Discours d'ouverture.....	49
Discours de clôture.....	61
<b>Synthèse des travaux en ateliers.....</b>	<b>67</b>
Atelier 1 .....	69
Atelier 2.....	73
Programme du Séminaire .....	77
Liste des participants.....	83



# Introduction

Processus unique en son genre, l'Examen périodique universel (EPU) vise à améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain en passant en revue les réalisations de l'ensemble des États membres des Nations unies. Créé le 15 mars 2006 par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations unies, l'EPU est un processus mené par les États, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme des Nations unies. Il offre l'opportunité à chaque État de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation des droits de l'Homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. En outre, il donne l'occasion aux États examinateurs de formuler des recommandations sur la situation des droits de l'Homme du pays examiné. Mécanisme central du Conseil des droits de l'homme, l'EPU assure l'égalité de traitement et la transparence dans l'examen de chaque État. Reposant sur une approche inclusive, il prend en compte la contribution de toutes les parties prenantes, notamment l'État, les parlementaires, le secteur privé, l'Institution nationale des droits de l'Homme (INDH), les ONG et la société en général.

Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (HCDH), en tant que Secrétariat du Conseil des droits de l'Homme, et son groupe de travail sur l'EPU fournissent une assistance technique visant à renforcer les capacités des États dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU. C'est dans cette optique que le HCDH organise une série d'ateliers sous-régionaux sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits de l'Homme en général, et sur l'EPU en particulier. Ces ateliers permettent un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les États, en lien avec les autres partenaires et parties prenantes de l'EPU.

Depuis 2006, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est engagée aux côtés de ses États et gouvernements membres dans la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et de ses mécanismes, en particulier celui de l'EPU. L'OIF a notamment mis en place un programme d'accompagnement des États francophones pour la préparation à l'EPU. Ce programme a permis de soutenir une quinzaine d'États francophones autour de trois axes : (a) l'appui aux efforts de sensibilisation et de mobilisation autour du mécanisme de l'EPU ; (b) l'appui à la rédaction du rapport national; (c) et l'appui à la préparation de la session du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de l'EPU. L'OIF encourage et soutient également la participation d'autres parties prenantes clés, notamment les parlementaires, les INDH et les ONG.

Depuis 2008, le HCDH et l'OIF, en coopération avec les États hôtes, ont ainsi organisé quatre séminaires francophones (Maroc en 2008 et 2010; Tunisie en 2011; Moldavie en 2014). Ces rendez-vous réguliers sont devenus un forum d'échanges, de réflexion et de concertation entre les États et les autres partenaires pour une mise en œuvre effective du mécanisme de l'EPU.

L'OIF et le HCDH ont décidé d'organiser un 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'EPU à un moment clé du processus de l'EPU, puisque ce mécanisme qui a été effectivement lancé en 2008 célèbre cette



année son dixième anniversaire, alors que le 3<sup>e</sup> cycle a débuté en mai 2017. Ce cycle est qualifié par de nombreux experts comme le moment de vérité de ce mécanisme, qui doit faire la preuve de son efficacité et de sa pertinence. En effet, le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU qui est actuellement en cours (2017-2021) représente un moment important pour la préservation de l'intégrité de ce mécanisme innovateur de promotion et de protection des droits de l'Homme dont la crédibilité pourrait être entachée par une accumulation de recommandations formulées d'un cycle à l'autre et non suivies d'effets et de mise en œuvre au niveau national.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général des Nations unies lors de l'ouverture de la 37<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'Homme, en février 2018, il est impératif que le Conseil des droits de l'Homme et l'ONU se focalisent davantage sur la mise en œuvre et le suivi national des recommandations de l'EPU. C'est dans cette perspective que le Haut-Commissaire aux droits de l'Homme a écrit aux ministres des Affaires étrangères des États membres ayant été examinés lors du troisième cycle de l'EPU, pour les encourager à mettre en place des mécanismes nationaux de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

C'est dans ce contexte que le 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'EPU a été organisé du 25 au 26 juillet 2018, à Dakar (Sénégal).

## ENJEUX

Les enjeux du 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'EPU étaient les suivants :

- Améliorer la préparation des États pour le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU et renforcer la mise en œuvre et le suivi des recommandations ;
- Permettre aux États d'assimiler la méthode visant à élaborer une approche intégrée de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et des autres mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'Homme ;
- Mettre en cohérence les recommandations acceptées par les États dans le cadre de l'EPU avec les Objectifs de développement durable (ODD) ;
- Permettre aux États de mieux connaître les possibilités d'assistance au niveau international (Fonds du HCDH, OIF), régional et bilatéral ainsi que dans le cadre de la coopération sud-sud et nord-sud.

## OBJECTIFS

Les objectifs visés par ce Séminaire étaient de :

- Assurer un échange sur les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme, dans le contexte de suivi des recommandations de l'EPU ;
- Partager des expériences et des bonnes pratiques afin de faciliter la préparation des États au passage à l'EPU et la mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU ;
- Encourager et faciliter des actions de suivi, avant et après le passage des États à l'EPU ;
- Renforcer la coopération entre les parlements, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), la société civile et les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme dans le processus de l'EPU ;

- Analyser les synergies possibles avec les Objectifs de développement durable et les indicateurs de droits de l'Homme afin d'harmoniser les efforts en matière de droits de l'Homme et de développement dans le cadre de l'EPU, et ;
- Présenter de manière officielle le nouveau Guide interactif de l'EPU, qui aidera les États et autres parties prenantes de l'EPU à rédiger leurs rapports, à formuler des recommandations, à élaborer leurs plans de mise en œuvre et à assurer le suivi de manière concertée et dynamique.

Ce 5<sup>e</sup> Séminaire a rassemblé plus de 150 participants, venus de plus d'une trentaine d'États et de gouvernements membres de la Francophonie répartis sur les cinq continents, notamment des diplomates, des parlementaires, des membres d'Institutions nationales des droits de l'Homme ainsi que des ONG nationales et internationales.

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La synthèse générale de l'atelier présente les allocutions prononcées lors de l'ouverture et les interventions lors des trois sessions plénières introductives sur les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme et des outils de mise en œuvre de l'EPU. Cette section est suivie par un résumé des bonnes pratiques qui ont été mises en exergue lors des deux ateliers de travail. Ceux-ci portaient respectivement sur (1) les bonnes pratiques dans le suivi et l'évaluation des recommandations de l'EPU, et (2) le rôle des parlementaires, des institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations de la société civile (ONG). Les Annexes contiennent les discours d'ouverture et de clôture ainsi que les synthèses des deux ateliers.



## Séance d'ouverture

La séance d'ouverture a été marquée par les allocutions de M. Ismaila Madior FALL, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (Sénégal), M. Georges NAKSEU NGEFANG, Directeur Affaires politiques et gouvernance démocratique (OIF), M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche Examen périodique universel (HCDH), et M. Mohamed IBN CHAMBAS, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

L'ensemble des intervenants ont félicité l'OIF, les autorités sénégalaises et le HCDH pour la tenue de ce forum francophone d'échanges, de réflexion et de concertation qui a pu bénéficier d'une mobilisation de haut-niveau et d'une mobilisation effective des ressources financières (y compris de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Monaco).

**M. Ismaila Madior FALL, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du Sénégal**, a affirmé, par l'entremise de son représentant présent lors de cet événement, que ce Séminaire était le fruit d'un engagement en faveur de la mise en œuvre de l'EPU et de la volonté de l'OIF et du HCDH de soutenir les États francophones et de mieux les familiariser avec le mécanisme de l'EPU, à travers des foras d'échanges, de réflexions et de concertations entre les États et les autres partenaires. Il a rappelé que l'EPU est un mécanisme qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme sur la base d'un traitement égal et d'un processus transparent.

Il a ensuite souligné qu'il était important que les États disposent d'une expertise encore plus efficace pour une mise en œuvre des recommandations de l'EPU. À cet égard, il a fait mention de la mise en place au Sénégal d'un comité rassemblant les acteurs clés, y compris le Conseil consultatif national des droits de l'Homme, afin d'assurer la rédaction des rapports et le suivi effectif de la mise en œuvre des recommandations, grâce notamment à un appui technique et à un accompagnement de l'OIF.

M. Fall a relevé que ce Séminaire représentait une opportunité pour échanger sur les expériences et les bonnes pratiques des États concernant la mise en œuvre des recommandations, ainsi que de renforcer les liens entre toutes les parties prenantes aux fins d'assurer l'efficacité du mécanisme de l'EPU. Il a félicité la société civile pour son appui aux États et pour l'accompagnement important lors de la phase de mise en œuvre des recommandations issues de ce processus.

**M. Georges NAKSEU NGUEFANG, Directeur Affaires politiques et gouvernance démocratique (OIF)**, a souligné que l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme ainsi que l'égalité et la non-discrimination sont des principes inscrits au cœur des valeurs, de l'identité et des actions de l'OIF. En se fondant sur la nature indivisible des droits de l'Homme, le mécanisme de l'EPU offre un rééquilibrage, longtemps recherché, entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. De plus, de par son caractère cyclique, il encourage l'État à faire état des progrès réalisés d'un examen à un autre.



Les deux premiers séminaires francophones sur l'EPU, qui ont eu lieu en 2008 et 2010 à Rabat (Maroc), ont permis aux États d'échanger leurs expériences et leurs expertises ainsi que de s'approprier ce mécanisme ambitieux. Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séminaires francophones, qui ont eu lieu à Tunis en 2011 et à Chişinău (Moldavie), en 2014, ont mis l'accent sur la manière de relever les défis relatifs à la mise en œuvre des recommandations. Ces séminaires ont également permis aux États membres et observateurs de la Francophonie de préciser leurs besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pendant la phase de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

Les quatre premiers séminaires francophones sur l'EPU ont permis de définir un cadre d'accompagnement pour les États francophones souhaitant recevoir une assistance technique. Ils ont eu un impact positif sur le degré de préparation et d'appropriation du processus de l'EPU. Cet accompagnement a été renforcé, en 2013, par l'élaboration, par l'OIF, d'un Guide sur l'EPU, qui a été totalement refondu et mis à jour en 2017. Le nouveau Guide offre une plateforme interactive aux acteurs étatiques et autres parties prenantes permettant de rédiger les rapports, d'élaborer un plan de mise en œuvre et d'en assurer le suivi directement sur l'écran.

Finalement, M. Nakseu Nguéfang s'est dit certain que ce 5<sup>e</sup> Séminaire contribuerait au suivi et à la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU - à travers notamment le dialogue et la qualité des participants - permettant ainsi de mieux identifier les obstacles qui demeurent à surmonter afin de maximiser l'efficacité et la pertinence du 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU.

**M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche Examen périodique universel (HCDH)**, a noté que, face aux enjeux et aux défis du monde actuel, il devient impératif de faire progresser la mise en œuvre effective des normes des droits de l'Homme, notamment à travers les mécanismes internationaux des droits de l'Homme en général et l'EPU en particulier. La mise en œuvre systématique de recommandations clés de l'EPU peut avoir un effet préventif, en contribuant à atténuer les éléments déclencheurs de conflits, ainsi qu'à réduire les flux migratoires massifs. L'EPU contribue également à l'atteinte, au succès et à la durabilité des Objectifs de développement durable (ODD), en les ancrant dans les normes et les pratiques relatives aux droits de l'Homme.

À cet égard, il a rappelé que le Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme encourage les États membres à mettre en place un mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi, ainsi qu'à assurer un meilleur alignement des actions en matière de droits de l'Homme sur les ODD. Il a ajouté que la soumission au Conseil des droits de l'homme de rapports volontaires à mi-parcours ainsi que l'utilisation du point 6 du Conseil, pour le partage d'informations sur les mesures de mise en œuvre des recommandations de l'EPU, représentent des bonnes pratiques et des indicateurs de succès dans le suivi de l'EPU au niveau national.

**M. Mohamed IBN CHAMBAS, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS)**, a réitéré l'importance accordée par les Nations unies aux droits de l'Homme, lesquels représentent un de ses trois piliers et constituent des gages importants pour le développement, les stratégies de prévention, la résolution de conflits et de stabilisation pour une paix durable. Il a affirmé que l'action menée par l'UNOWAS, en coordination avec des partenaires régionaux comme la CEDEAO et le G5 Sahel à travers des missions de bons offices, de médiation et de facilitation, s'inscrit dans une stratégie de prévention de conflits et de crises dans une région qui fait face à des menaces pour la paix et la sécurité.

M. Ibn Chambas a rappelé qu'à la lumière de la priorité accordée aux droits de l'Homme, l'EPU représente une démarche d'apprentissage, de formation, mais aussi de réflexion. Le mécanisme

de l'EPU donne l'occasion aux États et aux participants - y compris les structures des Nations unies - de mieux identifier et maîtriser les défis de la protection des droits de l'Homme propres à chaque situation. Il a déclaré que c'est dans cette optique que le 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'EPU donne l'occasion à tous les participants de mieux apprendre mutuellement les uns des autres et appréhender les éléments fondamentaux qui encadrent la préparation et la présentation des rapports, le suivi et la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. Il a exprimé son espoir et sa volonté, pour que cet espace de discussion et de dialogue renforce les connaissances de l'EPU afin d'améliorer le respect de la dignité humaine, une des conditions sine qua non de la paix et de la sécurité durables.



## Session plénière I

La session a été présidée par S.E. M. Coly SECK, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal à Genève et Président du Groupe des Ambassadeurs francophones. Les interventions de cette session plénière ont été centrées sur les mécanismes internationaux et régionaux de droits de l'Homme dans le contexte de l'EPU, ainsi que sur la mise en place et le renforcement des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi.

**M. Bacre NDIAYE, Avocat à la Cour et Expert des Nations unies**, a présenté les organes de traités et les procédures spéciales, deux mécanismes qui, a-t-il souligné, devaient beaucoup à l'Afrique et à la Francophonie. Il a mentionné l'adoption, en 1966, du Pacte international sur les droits civils et politiques (PIDCP) et du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) destinés à traduire dans les normes et les pratiques, les droits et valeurs proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH). Il a aussi fait référence aux protocoles des deux pactes portant respectivement sur la pétition individuelle et la peine de mort (PIDCP) et la pétition individuelle (PIDESC).

Il a également mentionné l'adoption ultérieure de conventions portant sur des phénomènes spécifiques :

- La Convention internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1966), visant particulièrement l'Apartheid ;
- La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984) et son protocole facultatif (2002) qui a permis la création du Comité contre la torture ; et
- La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006).

Ainsi que des conventions visant la protection de groupes spécifiques :

- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) et son protocole facultatif sur les communications (2000) ;
- La Convention relative aux droits de l'enfant (1989) avec ses protocoles facultatifs sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que sur l'implication des enfants dans les conflits armés, et sur les communications.
- La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (1990) ;
- La Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) et son protocole facultatif.



M. Ndiaye a ensuite évoqué les organes de traités composés de membres élus par les États parties de chaque traité qui ont pour mandat de veiller à l'application de la convention concernée et d'inciter les États parties à respecter, protéger et réaliser les droits énoncés dans lesdites conventions.

En ce qui concerne les Procédures spéciales, qui regroupent actuellement 44 mandats thématiques, sur des thèmes aussi variés que la détention arbitraire, les minorités, les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme, l'extrême pauvreté, les droits culturels, le droit à l'alimentation ou celui à l'eau potable, ainsi que 12 mandats sur des pays spécifiques, notamment le Myanmar, l'Érythrée, les Territoires occupés palestiniens ou encore la République centrafricaine.

Il a conclu son intervention en rappelant que les recommandations des rapporteurs spéciaux ou experts indépendants, comme celles des organes de traités, alimentent le processus de l'EPU et que leurs rapports jouent un rôle dans la prévention des violations des droits de l'Homme.

**Mme Soyata MAIGA, Présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (CADHP)**, a relevé que les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme sont des acteurs incontournables dans le processus de l'EPU. Ils sont amenés à jouer un rôle important par le biais de la soumission de rapports intermédiaires contenant des informations pertinentes sur la situation des droits de l'Homme, le partage de bonnes pratiques existantes, ainsi que la proposition de recommandations appropriées.

Elle a noté que les mécanismes régionaux peuvent également :

- Apporter leur contribution au processus de l'EPU, en s'impliquant au niveau national, avec d'autres acteurs, notamment les parlementaires, les agences spécialisées du système des Nations unies, les INDH et les (ONG), dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
- Renforcer leurs propres recommandations formulées aux États, à l'occasion des examens périodiques, en application de leurs obligations spécifiques et en vertu des instruments juridiques régionaux.

En ce qui concerne la collaboration entre la Commission africaine et le Conseil des droits de l'homme, une Feuille de route a été signée en 2012, qui précise notamment :

- La nomination de points focaux réciproques ;
- La publication de déclarations et de communiqués de presse conjoints ;
- L'organisation d'activités communes de sensibilisation ;
- La participation réciproque dans les sessions des procédures et mécanismes spéciaux ;
- L'implication réciproque dans le travail thématique mené par l'un ou l'autre des organes et les contributions aux rapports et aux études thématiques ;
- La fourniture d'expertise régionale lors des réunions et des consultations organisées dans le cadre du suivi des recommandations spécifiques aux pays ; et
- L'organisation de missions conjointes.

Mme Maiga a suggéré plusieurs recommandations en vue de renforcer la collaboration entre les deux organes dont :

- Le renforcement des capacités des mécanismes spéciaux de la Commission en vue de s'engager davantage dans le processus de l'EPU ;

- Le développement d'un plaidoyer fort et didactique en faveur d'une meilleure compréhension de la complémentarité entre les recommandations formulées à l'issue de l'EPU et celles adressées aux États dans le cadre des travaux de la Commission ;
- La création de conditions nécessaires à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU par les agences spécialisées des Nations unies, en intégrant certaines d'entre elles dans les stratégies et programmes, ainsi qu'en apportant un appui technique et financier aux ONG, au niveau national et local.

**M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche Examen périodique universel (HCDH)**, a présenté la base de données du Haut-commissariat pour le suivi, au niveau national, des recommandations issues de l'EPU. Il a affirmé que cette base représente un outil électronique visant à renforcer la gestion de la capacité d'information d'un État et/ou d'un mécanisme national d'élaboration de rapports et de suivi. Elle permet aux États de:

- Importer dans leur base de données nationale - et à partir de l'Index universel des droits de l'Homme (<http://uhri.ohchr.org/>) - les recommandations internationales pertinentes ;
- Préparer leur propre plan intégré de mise en œuvre des recommandations, y compris celles des organes de traités, de l'EPU et des Procédures spéciales, en les alignant et en les regroupant par thème ;
- Regrouper et suivre les recommandations et les décisions en matière de droits de l'Homme issues des mécanismes régionaux et nationaux ;
- Télécharger les plans de mise en œuvre existants dans la base de données ;
- Mettre à jour la base de données avec des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de suivi ;
- Évaluer, réviser et/ou développer la législation, les politiques publiques, les plans et les programmes sur la base d'un retour d'information périodique sur les réalisations et les défis ; et,
- Utiliser la base de données pour préparer le prochain rapport périodique aux mécanismes des droits de l'Homme.



## Session plénière II

Cette session a permis de présenter des outils de mise en œuvre de l'EPU, notamment des cadres de travail et de collaboration, ainsi que de divers Guides pour un accompagnement effectif des États et des acteurs clés dans le processus, étape par étape.

**M. Salvatore SAGUÈS, Spécialiste de programme Droits de l'Homme (OIF) et M. Nasos MAKRYTHANASIS**, Attaché de programme Droits de l'Homme (OIF), ont présenté le nouveau Guide de l'EPU de l'OIF élaboré en 2017. Ce Guide est un instrument novateur visant à offrir aux acteurs étatiques un cadre de travail commun et à faciliter la rédaction des rapports ainsi que du plan de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. Le Guide représente un outil clé qui permet une meilleure concertation entre les différents ministères et autres institutions de l'État, d'accroître l'efficacité de leur implication dans le mécanisme et de renforcer l'objectif premier de l'EPU, c'est-à-dire améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

Le Guide a cinq grands objectifs :

- Accompagner les États membres tout au long de la procédure de l'EPU ;
- Faciliter la rédaction des différents rapports (rapport national, rapport à mi-parcours) et l'élaboration du plan de mise en œuvre ;
- Optimiser la mise en œuvre des recommandations formulées par les États examinateurs ;
- Favoriser une approche inclusive entre toutes les parties prenantes, y compris les États, les parlements, les INDH et les ONG ; et
- Partager les bonnes pratiques des États membres en la matière.

Le Guide contient 5 livrets portant respectivement sur : les pratiques essentielles; le rapport national; le processus d'examen; le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation; et le rôle des pairs.

De plus, un nouveau site a été lancé sur internet qui reprend le Guide 2017 et propose des outils novateurs, tels qu'un échéancier pour mieux préparer les différentes étapes de l'EPU, ou encore une matrice permettant d'assurer la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

**Mme Mona M'BIKAY, Directrice exécutive d'UPR-Info**, a présenté UPR-Info, une ONG basée à Genève qui travaille exclusivement sur l'EPU. Elle a souligné qu'UPR-Info œuvre dans cinq domaines :

- Sensibilisation - UPR-Info sensibilise à l'EPU et contribue par le dialogue politique à renforcer le mécanisme notamment à travers le point 6 du débat général des sessions du Conseil des droits de l'homme sur la mise en œuvre des recommandations ;



- Plaidoyer - les pré-sessions, organisées par UPR-Info, offrent une plateforme aux ONG pour débattre stratégiquement des questions de droits de l'Homme affectant leur pays ;
- La base de données analytique – qui fournit à toutes les parties prenantes des informations sur les recommandations faites aux États et les questions relatives aux droits de l'Homme soulevées lors des sessions du Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme ;
- Renforcement des capacités - UPR-Info offre des formations aux parties prenantes pour soutenir leur engagement dans toutes les phases du processus ;
- Programme dans les pays - dans certains pays partenaires, UPR-Info travaille au niveau national afin de soutenir l'engagement des acteurs dans l'EPU, la soumission des rapports et le développement de plans de mise en œuvre.

De plus, UPR-Info a élaboré une série de guides EPU :

- Guide pour les États examinateurs qui décrit les modalités de participation, les bonnes pratiques pour assurer un engagement efficace et les ressources utiles ;
- Guide sur les pré-sessions qui offrent une plateforme internationale pour réaliser un plaidoyer auprès des délégations étatiques avant la session du Groupe de travail EPU ;
- Guide à l'intention de la société civile sur une introduction de l'EPU, comment se préparer à l'EPU et s'engager de manière pratique dans le processus ;
- Publication sur les rapports à mi-parcours qui propose aux États, aux INDH et aux ONG des bonnes pratiques pour la soumission de rapports à mi-parcours.

De plus, UPR-Info a élaboré une base de données ([www.upr-info.org](http://www.upr-info.org)) qui regroupe l'ensemble des recommandations faites aux États examinés et met à disposition des parties prenantes un outil de recherche sur les recommandations par thématiques ou par pays.

## Session plénière III

Cette session a été présidée par SEM. Henri MONCEAU, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF à Genève et à Vienne. Les interventions ont été axées sur le rôle des parlementaires, des INDH ainsi que des partenaires techniques et financiers dans le suivi de l'EPU.

**M. Rogier HUIZENGA, Responsable du programme Droits de l'Homme, Union interparlementaire (UIP)**, a rappelé qu'il était essentiel d'associer les parlementaires au processus de l'EPU car ils jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de l'EPU (50-70% des recommandations de l'EPU concernent le pouvoir parlementaire). De plus, l'implication des parlementaires offre une meilleure légitimité démocratique du processus et participe à la reconnaissance de la forte dimension politique des droits de l'Homme.

Il a ensuite énuméré les conditions qui doivent être remplies pour que les parlements jouent davantage leur rôle dans le processus de l'EPU :

- La capacité et la volonté politique des parlements d'exercer leurs pouvoirs. Il faut, pour cela, que les parlements soient représentatifs, ouverts, indépendants et dotés de pouvoirs clairement établis (*L'UIP œuvre de manière générale pour aider les parlements à être mieux outillés pour remplir leurs missions*).
- La connaissance des normes et des mécanismes internationaux en matière de droits de l'Homme (*L'UIP et le HCDH ont élaboré un outil de référence spécifique pour les parlementaires et organisé plusieurs séminaires régionaux de renforcement de capacité parlementaire*).
- La mobilisation accrue des parlements autour de l'EPU dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations et d'un suivi effectif au niveau national (*L'UIP informe systématiquement les parlements des pays qui vont être examinés, les appelle à s'impliquer dans toutes les phases de l'EPU et collecte les bonnes pratiques relatives à l'implication de parlementaires aussi bien lors de la phase de la consultation du rapport national, lors de sa présentation à Genève et pendant la phase de mise en œuvre*).
- La création de commissions parlementaires spécifiquement dédiées aux droits de l'Homme. L'existence de telles commissions, avec un mandat fort, envoie un message politique indiquant clairement que le parlement considère les droits de l'Homme avec sérieux. Cela assure également l'incorporation continue de cette thématique dans le travail parlementaire, et crée un point focal au sein du parlement pour assurer une bonne coopération avec d'autres acteurs clés (INDH, société civile).

*(L'UIP a mis sur pied une base de données en ligne sur l'existence et le fonctionnement de chaque commission afin de mieux les faire connaître, partager des bonnes pratiques et encourager les contacts entre les commissions).*



- La promotion d'une meilleure coopération entre les parlements et les INDH, et entre les parlements et la société civile. (L'UIP a effectué une étude pour analyser la mise en pratique des Principes de Belgrade sur la coopération entre les parlements et les INDH).

**M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche Examen périodique universel (HCDH)**, a rappelé que le Secrétaire général des Nations unies a déclaré dans son rapport du 21 août 2017 à l'Assemblée générale (A/72/351) qu'en « *qualité de législateurs et de superviseurs, les parlements jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits de l'Homme au niveau national. Ils sont les garants de la prééminence du droit, ainsi que du respect et de la protection des droits de l'Homme* ». M. Magazzeni a souligné l'importance cruciale d'un engagement actif des parlements dans le processus de l'EPU. À cet effet, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 35/29 de 2017, étudie les moyens d'améliorer la contribution des parlements à ses travaux et à l'EPU et encourage les États à promouvoir la participation des parlements grâce notamment à l'inclusion du parlement national en tant que partie prenante dans le processus de consultation et la mise en œuvre des recommandations appuyées par l'État concerné.

De plus, l'annexe I du rapport 38/25 contient des projets de principes internationaux relatifs aux parlements et aux droits de l'Homme. Ceux-ci portent sur la création d'un comité interne permanent au sein des parlements chargé de diriger et de coordonner les tâches relatives aux droits de l'Homme.

**M. Gilbert SEBIHOGO, Directeur exécutif du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme**, a présenté le rôle des INDH dans le processus EPU, soulignant que les mandats de promotion et de protection des droits de l'Homme définis par les Principes de Paris leur fait obligation de jouer un rôle central avant, durant et après le processus de l'EPU. Les INDH sont spécifiquement tenues d'assurer la conformité des lois, des politiques et des mesures administratives de leurs États aux accords internationaux et obligations conventionnelles en matière de droits de l'Homme.

*Rôle des INDH avant l'examen* : les INDH ont un rôle primordial à jouer en mobilisant stratégiquement les différentes parties prenantes, incluant la société civile, les institutions académiques et le gouvernement. Ce rôle se décline de manières suivantes :

- Fournir un appui technique à l'État et aux autres parties prenantes et contribuer au rapport national;
- Coordonner et soutenir la participation des ONG dans le processus de l'EPU ;
- Soumettre leur propre rapport sur la situation des droits de l'Homme, en mettant un accent sur les progrès réalisés, les défis et les recommandations. Ces rapports peuvent être le résultat des rapports annuels et thématiques des INDH, faisant le bilan de la situation des droits de l'Homme sur une période donnée.

*Rôle des INDH pendant l'examen* : les INDH ont l'opportunité d'observer le processus de présentation des rapports de leurs pays et de considérer les réponses de leurs gouvernements sur les différentes questions soulevées par les autres États. De plus, les INDH ayant le statut « A » peuvent faire une déclaration au Conseil des droits de l'homme, au moment de l'adoption du rapport. Cette déclaration peut contenir une évaluation de la procédure de l'EPU et présenter les mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations ainsi que les défis rencontrés.

*Rôle des INDH après l'examen* :

- *Diffusion et publication des recommandations issues de l'EPU*. Les INDH fournissent leur appui technique dans la mise en œuvre des recommandations et veillent au respect des engagements volontaires, des promesses et des recommandations adoptées ;

- *Organisation de débats sur les recommandations et développement du Plan d'action de mise en œuvre ;*
- *Développement d'une base de données sur les recommandations.* La plupart des INDH, avec le soutien du HCDH, ont créé une base de données et un outil de recherche sur toutes les recommandations que leur pays reçoit ;
- *Présentation des recommandations au comité parlementaire des droits de l'Homme.* Les INDH peuvent présenter leurs recommandations et engagements volontaires au comité parlementaire chargé des questions des droits de l'Homme, et le parlement peut demander au Gouvernement de rendre compte sur la manière dont il met en œuvre les recommandations de l'EPU.
- *Présentation du rapport aux institutions clés.* Les INDH peuvent mobiliser les entités clés qui seront utiles dans la mise en œuvre des recommandations, des promesses et des engagements volontaires.

**M. Papa SENE, Président du Comité sénégalais des droits humains,** a rappelé le rôle important que jouent les INDH dans le processus de l'EPU, notamment :

Pour la phase de la préparation des rapports, les INDH jouent le rôle de :

- *Conseil auprès des États :* les INDH collaborent avec les États lors de la préparation des rapports par les États ;
- *Mobilisation de la société civile :* les INDH coordonnent l'implication de la société civile lors de la préparation des rapports par les États ;
- *Contribution aux Nations unies :* les INDH envoient leurs contributions au Conseil des droits de l'homme des Nations unies après leur consultation par les gouvernements lors de la préparation des rapports ;
- *Transmission de notes aux Gouvernements* sur les projets de rapport, publication de leurs rapports sur les droits de l'Homme, et soumission d'avis sur les rapports rendus par les gouvernements.

Pour la phase de l'examen des rapports :

- *Conseil auprès des États :* lors de la présentation orale des rapports par les délégations gouvernementales devant le Groupe de travail de l'EPU ;
- *Consultation par les Gouvernements :* les INDH peuvent être consultées par les États lors du dialogue interactif entre la présentation des rapports par les délégations gouvernementales devant le Groupe de travail et le moment où elles acceptent ou refusent les recommandations formulées par les autres États ;
- *Intervention orale :* lors de l'adoption du rapport final, au cours d'une session du Conseil des droits de l'homme, les INDH accréditées au statut « A » sont invitées à faire des observations générales en exprimant leurs opinions sur le document final.

Pour la phase de mise en œuvre et de suivi des recommandations de l'EPU, les INDH :

- *Envoient aux gouvernements* des notes sur le plan d'exécution des recommandations et sur la préparation de plans de mise en œuvre ;
- *Conseillent le gouvernement* sur la mise en œuvre et le monitoring des recommandations de l'EPU ;



- Font connaître l'EPU au niveau national ;
- Peuvent intégrer des recommandations en vue de l'EPU dans les rapports parallèles qu'elles préparent pour les organes de traités des Nations unies.

**M. Guillaume NGEFA, Directeur de la Division des droits de l'Homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA),** a souligné que l'étape de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU se révèle semée d'embûches particulièrement en raison des difficultés financières et matérielles auxquelles font face un certain nombre d'États. Ainsi, le rôle des partenaires techniques et financiers s'avère crucial dans le processus de mise en œuvre des recommandations. Pour cela, il convient que l'État concerné puisse présenter aux partenaires techniques et financiers un plan de mise en œuvre et des stratégies de réalisation, assorti d'objectifs et d'indicateurs de progrès. À cet égard, le Conseil a invité les États à demander un appui au niveau national ou régional dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

M. Ngefa a aussi souligné que l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre devrait être axée sur les priorités et les besoins des pays tels qu'ils sont reflétés dans les plans d'application nationaux. Il a relevé qu'un Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre de l'EPU destiné aux pays en développement a été créé par le Conseil des droits de l'homme en 2007. Il a rajouté qu'il était important de :

- Assurer une synergie et la création d'un mécanisme de coordination entre les partenaires techniques et financiers afin de canaliser les efforts pour la mise en œuvre des recommandations et diviser les responsabilités en vue d'éviter de multiples financements aux mêmes thématiques ;
- Créer un mécanisme de partage d'information et d'expertise entre l'EPU et les organes de traités des droits de l'Homme, car souvent les recommandations sont similaires au sein des deux mécanismes et sont de nature transversale. De ce fait, les efforts à consentir pour les mettre en œuvre devraient être coordonnés pour mieux cibler les partenaires techniques et financiers et les moyens de les mobiliser ; et de
- Saisir l'opportunité de la prochaine revue des mécanismes et méthodes de travail du Conseil des droits de l'homme afin de rendre le mécanisme de l'EPU plus efficient et efficace, en se basant sur les bonnes pratiques observées et les diverses leçons tirées depuis sa création.

M. Ngefa a donné l'exemple du Mali concernant le soutien des partenaires techniques et financiers dans les mécanismes de justice transitionnelle. Dans ce cas, nombre d'acteurs interviennent en finançant plusieurs projets notamment au niveau de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR). Constatant le manque de coordination entre les partenaires techniques et financiers, la Division des droits de l'Homme et de la protection de la MINUSMA a pris l'initiative de réunir tous les partenaires sous un mécanisme de coordination pour échanger sur les projets en cours et partager les tâches sur les futurs projets.

**M. Salvatore SAGUÈS, Spécialiste de programme Droits de l'Homme (OIF) et M. Bakary BAMBA Junior, Conseiller pour les questions Paix, sécurité et droits de l'Homme à la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies à Genève,** ont précisé que l'OIF a été saisie par des États membres qui souhaitent être accompagnés dans le processus de l'EPU. À cet effet, l'OIF a proposé quatre types de soutien, non seulement au gouvernement de l'État membre mais aussi aux parlementaires, aux INDH et aux ONG. Cet accompagnement concerne :

- La rédaction du rapport national ;
- La rédaction du rapport à mi-parcours ;

- Le soutien à la présentation du rapport national à Genève ;
- Le soutien au plan de mise en œuvre en suivant le Guide EPU de l'OIF.

Le soutien proposé aux autres parties prenantes, contribuant ainsi au caractère inclusif de l'EPU, vise :

- **Les parlementaires** - l'OIF souligne la nécessité que les parlementaires soient étroitement associés à toutes les phases du processus ;
- **Les INDH** - l'OIF mène régulièrement des formations de sensibilisation à l'EPU, à destination des INDH francophones que ce soit de manière bilatérale ou par le biais de l'Association francophone des commissions nationales des droits de l'Homme (AFCNDH) ;
- **Les ONG** - un soutien est apporté à l'élaboration de rapports alternatifs, à la participation des ONG au processus de l'EPU et à la mise en œuvre de certaines recommandations spécifiques.

**M. Abraham BENGALY, Secrétaire général, ministère des Droits de l'Homme du Mali**, a donné l'exemple du Mali qui a bénéficié de l'accompagnement technique et financier de l'OIF et du HCDH. Cet accompagnement a consisté en un appui au gouvernement du Mali dans la collecte des données en vue de l'élaboration de l'avant-projet de son rapport national, l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations, des mesures prises par le gouvernement dans le cadre du suivi de l'EPU, ainsi que d'une simulation de la présentation du rapport lors de la séance du Groupe de travail de l'EPU à Genève.

M. Bengaly a affirmé que les recommandations qui ont été acceptées à l'issue du dialogue interactif seront traduites dans un plan d'action national et une veille de la mise en œuvre des recommandations sera assurée par un mécanisme de suivi des recommandations. Finalement, le Mali s'est engagé à soumettre au Conseil des droits de l'homme un rapport à mi-parcours.

**Mme Fatou CAMARA HOUEL, Coordinatrice du Fonds d'affectation spéciale pour le soutien à la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme**, a mis en exergue trois mécanismes financiers et techniques du Conseil des droits de l'homme qui sont administrés par le HCDH en vue de soutenir les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à mettre en œuvre les recommandations. Ces fonds sont les suivants :

- *Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'EPU* - conformément à son mandat, un soutien financier est fourni aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, pour couvrir les frais de voyage de leurs représentants officiels (un par pays) qui se rendent à Genève afin de :
  - Participer aux sessions du Groupe de travail sur l'EPU au cours desquelles leur pays est examiné, ainsi qu'aux séances plénières durant desquelles le document final de l'Examen est adopté ;
  - Couvrir les frais de voyage des représentants officiels (un par délégation) qui sont membres du Conseil des droits de l'homme et qui ne disposent pas d'une mission permanente à Genève, pour exercer les fonctions de rapporteur, en qualité de membres de la troïka ;
  - Organiser des séminaires régionaux de formation sur l'EPU.
- *Le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de mise en œuvre des recommandations* : ce fonds représente une source d'assistance financière et



technique qui permet aux pays de mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU, en consultation et avec l'accord du pays concerné, afin de :

- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'EPU ;
  - Établir et/ou renforcer le mécanisme national de suivi et de mise en œuvre, y compris le plan d'action et la base de données, notamment celle relative aux priorités thématiques clés ; et
  - Intégrer l'appui dans le cadre du programme relatif à l'EPU de l'équipe pays de l'ONU, par exemple à travers le plan cadre des Nations unies pour le développement (UNDAF).
- Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) – ce Fonds permet à ces États de participer aux travaux du Conseil des droits de l'homme, à travers les activités suivantes :
- Participation des délégués aux sessions régulières du Conseil (3 fois par an) ;
  - Programmes de bourses leur permettant de participer pendant trois mois (de septembre à novembre) aux travaux du Conseil ;
  - Sessions de formation initiale permettant aux représentant(e)s officiel(le)s du gouvernement de se former sur le système multilatéral des droits de l'Homme ainsi que des formations pratiques et ciblées portant sur les procédures de travail et les mécanismes du Conseil ;
  - Participation à un programme de formation en ligne destiné aux représentants des PMA et PEID, mais ouvert à tout responsable gouvernemental en charge des questions liées aux droits de l'Homme.

# Travaux en Ateliers

## ATELIER 1

### LES BONNES PRATIQUES DANS LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EPU

#### Contexte

Le mécanisme de l'EPU repose sur une approche inclusive qui implique une participation de toutes les parties prenantes : l'État examiné, les États examinateurs et les autres acteurs concernés, notamment les parlementaires, les Institutions nationales des droits de l'Homme et les organisations de la société civile. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU constitue un élément clé de l'efficacité et, à terme, de la pérennité de ce mécanisme.

Plusieurs facteurs peuvent renforcer ce suivi et cette évaluation :

- a) La mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations ;
- b) L'élaboration au niveau national d'un plan de mise en œuvre des recommandations qui permet notamment d'identifier la nature et l'étendue des obligations, de choisir des actions et des mesures qui répondent aux recommandations, d'élaborer un calendrier réaliste, et d'identifier les acteurs et les partenaires principaux de mise en œuvre ;
- c) La soumission par l'État d'un rapport à mi-parcours sur une base volontaire qui est devenue une bonne pratique ancrée dans la réalité. Ainsi, à la date du 6 juillet 2018, 74 États avaient soumis un rapport à mi-parcours lors des deux premiers cycles de l'EPU.

#### Objectifs

L'objectif de cet atelier est de partager les bonnes pratiques en matière de :

- Mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations ;
- Rédaction d'un rapport à mi-parcours et/ou d'un plan de mise en œuvre et de suivi ;
- Procédures de suivi par les INDH et les ONG ;
- Prise en compte des Objectifs de développement durable.



## INTERVENTIONS ET DISCUSSIONS EN GROUPE DE TRAVAIL

### BONNES PRATIQUES

#### *Mise en place de comités interministériels*

- **Burkina Faso** : un dispositif de pilotage de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU a été mis en place. Il est composé des instances suivantes :
  - Un Comité de pilotage qui a pour objet de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par le plan d'action ;
  - Un Comité de suivi de l'EPU qui est responsable du suivi des recommandations et la mise en œuvre du plan d'action, y compris le processus d'évaluation des activités réalisées ;
  - Les points focaux EPU, qui sont chargés d'œuvrer à la prise en compte des actions de mise en œuvre des recommandations dans les programmes d'activités de leur structure respective ; et
  - Une cellule de coordination qui est responsable de l'organisation matérielle des sessions des organes de pilotage, le suivi de leur fonctionnement et la préparation de leurs documents de travail ainsi que des rapports d'exécution du plan d'action.
- **Canada** : un comité interministériel a été établi pour guider le processus de suivi de l'EPU. Ce Comité entretient des liens étroits avec le Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne, l'organisme fédéral-provincial-territorial présidé par le ministre du Patrimoine canadien, permettant ainsi un engagement de la part de tous les départements impliqués dans le processus de suivi. Suite à l'examen du Canada par le Groupe de travail de l'EPU, les recommandations ont été réparties entre les ministères fédéraux en fonction de leur expertise et de leur mandat respectif, afin que ces derniers puissent offrir leur perspective et apporter leur contribution dans le cadre d'une réponse nationale, et ainsi assurer un suivi effectif.

De plus, les ONG et les groupes autochtones sont consultés au sujet des recommandations que le Canada devrait appuyer, des questions prioritaires à mettre en œuvre et des suggestions pratiques sur la façon dont les recommandations acceptées pourraient être mises en œuvre. Le gouvernement fédéral - par l'intermédiaire du comité interministériel - examine collectivement les opinions reçues des organisations aux fins de l'élaboration du rapport national et des activités de suivi.

- **Haïti** : le Comité interministériel des droits de la personne a été créé pour s'occuper de la coordination et de l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme. Ce comité permet à Haïti de :
  - Respecter ses obligations devant les organes des traités internationaux en matière de droits de l'Homme ;
  - Établir un état des lieux sur le respect des droits de l'Homme et les avancées réalisées dans ce domaine en Haïti ; et
  - Soumettre dans les délais impartis les rapports internationaux dans le domaine des droits de l'Homme.

Le Comité comprend un secrétariat technique composé de cadres, choisis par les ministres pour les représenter au sein du comité. Son secrétariat est assuré par le Secrétariat général de la Primature. Le Comité est divisé en quatre cellules ou sous-comités, comme suit :

- Sous-comité de suivi de l'application des conventions internationales et de rédaction des rapports ;
- Sous-comité des Droits économiques sociaux et culturels (DESC) ;
- Sous-comité de la protection de l'environnement ;
- Sous-comité de la justice et de la sécurité publique.

### **Le plan d'action**

- **Burkina Faso** : le plan national d'action vise à donner une impulsion dynamique afin de garantir l'effectivité des droits de l'Homme. Il se décline en trois objectifs stratégiques, à savoir :
  - Le renforcement de la coopération internationale et régionale en matière de protection des droits de l'Homme ;
  - La promotion de la gouvernance démocratique, de la transparence et de la lutte contre l'impunité ;
  - Le renforcement de la législation, des politiques, des stratégies et des initiatives nationales et sectorielles en matière de droits de l'Homme.

### **Rapports nationaux et à mi-parcours**

- **Burkina Faso** : le rapport à mi-parcours soumis par le Burkina Faso rend compte de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des organes de traités. Ce document présente non seulement les acquis engrangés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations mais aussi les perspectives pour la réalisation effective des recommandations. Ainsi, le diagnostic fait dans le rapport à mi-parcours a permis aux organes de suivi de prendre les mesures correctrices pour une exécution optimale et efficiente du plan d'action initial.
- **Égypte** : au cours du processus du 2e cycle de l'EPU, l'INDH égyptienne, le *Conseil national des droits de l'Homme*, a pris plusieurs initiatives aux fins de contribuer au processus de l'EPU. Notamment, le Conseil a :
  - Mis sur pied un groupe de travail pour préparer son rapport avec des représentants des ministères concernés et des ONG ;
  - Organisé un séminaire sur la promotion des effectivités du mécanisme de l'EPU;
  - Participé aux réunions de la Commission nationale de l'EPU chargée de préparer le rapport national ; et
  - Contribué au rapport volontaire à mi-parcours présenté par le gouvernement égyptien au Conseil des droits de l'Homme, en mars 2018.



- **Maurice** : la méthodologie de collecte d'information en vue de l'élaboration du rapport national implique des consultations régulières avec les ministères et les départements. Les données qui sont collectées sont les suivantes :
  - Les avancées concernant la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'EPU 2013 et le Plan d'Action 2012-2020 ;
  - Les nouvelles politiques adoptées ;
  - Les modifications apportées aux législations ;
  - Les contraintes que les ministères ont encourues pour la mise en œuvre des recommandations et les mesures prônées dans le plan d'action 2012-2020 ; et
  - Le progrès accompli sur les Objectifs de développement durable ayant un impact sur les droits de l'Homme et les conditions de vie des citoyens.

### **Mise en œuvre et suivi des recommandations**

- **Sénégal** : le *Réseau Equitas Sénégal* créé en 2008, spécialisé en matière d'éducation aux droits humains par l'approche participative, est composé de membres provenant de plusieurs ONG sénégalaises. En vue d'effectuer un suivi des recommandations le *Réseau Equitas Sénégal* a organisé trois journées de dialogue sur l'EPU au Burkina Faso, au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Ces journées ont regroupé des acteurs clés de la société civile, des membres du gouvernement, du comité sénégalais des droits de l'Homme, des agences des Nations unies et des partenaires techniques. Les objectifs visés étaient de :
  - Échanger avec les ONG sur le mécanisme de l'EPU ;
  - Faire un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, relatives aux droits des femmes ;
  - Renforcer les capacités des ONG sur l'EPU afin de leur permettre de faire un suivi efficace des recommandations formulées à l'endroit du Sénégal ; et
  - Identifier des actions prioritaires pour une meilleure coordination entre la société civile, le Comité sénégalais des droits de l'Homme et le gouvernement.
- **Sénégal** : afin d'assurer le suivi des recommandations, la Coalition nationale des Associations et ONG en faveur de l'enfant (CONAFE) a pris plusieurs initiatives portant sur :
  - L'identification des recommandations relatives à l'enfant ;
  - L'intégration de ces recommandations dans le plan d'action annuel de la CONAFE et mobilisation des ressources ;
  - L'organisation de sessions de partage au niveau national et régional ;
  - Les consultations des partenaires autour de thématiques, avec la participation des enfants et jeunes permettant ainsi d'instaurer une culture des droits de l'Homme à leur niveau ce qui garantit la pérennisation des actions entreprises, et l'utilisation d'outils adaptés ;

- Des actions de plaidoyer auprès des décideurs pour la mise en œuvre des recommandations acceptées et leur intégration dans les documents de politiques et programmes de l'État ; et
  - Un suivi continu.
- **Togo** : l'INDH togolaise, la *Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH)*, a mis en place un comité qui avait pour mission de faire l'état des lieux de la mise en œuvre des recommandations issues du premier passage et d'élaborer le rapport alternatif de la Commission. De plus, la CNDH avait élaboré un projet sur l'élaboration et la soumission du rapport de la CNDH à l'occasion du passage du Togo à l'EPU, qui a été financé par l'OIF. Les activités prévues dans le cadre de ce projet étaient les suivantes :
- Formation des membres et du personnel de la CNDH visant à renforcer leurs connaissances sur le mécanisme et le processus de l'EPU ;
  - Formation sur le mécanisme de l'EPU ciblant plus d'une soixantaine de représentants de la société civile œuvrant dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'Homme ;
  - Mise sur pied d'un comité technique chargé de rassembler et de traiter toutes les informations fournies par les équipes de terrain pour matérialiser la collecte de données recueillies dans les cinq régions du Togo ;
  - Atelier de validation du rapport avec les ONG, les différentes administrations publiques, ainsi que les représentations diplomatiques. Ce projet de rapport, validé auprès des participants, a été ensuite soumis au Conseil des droits de l'homme des Nations unies.



## ATELIER 2

### LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES, DES INDH ET DES ONG : BONNES PRATIQUES, STRATÉGIES ET DÉFIS

L'EPU repose, de par sa nature, sur une approche transparente, inclusive et participative qui implique une démarche basée sur le dialogue, l'ouverture et la coopération entre toutes les parties prenantes concernées à toutes les étapes de l'EPU.

Parmi ces acteurs, les parlementaires, les INDH et les organisations de la société civile ont un rôle essentiel à jouer à toutes les étapes du processus, particulièrement en matière de suivi et de mise en œuvre des recommandations et des engagements. L'importance de ce rôle a été reconnue au niveau international.

Les Principes de Belgrade sur la relation entre les INDH et les parlements, adoptés à Belgrade (Serbie) en 2012, encouragent la coopération entre le Parlement et l'INDH dans le cadre des mécanismes internationaux de promotion et de protection des droits de l'Homme. L'EPU y est spécifiquement mentionné et le développement de stratégies conjointes de suivi des recommandations issues de ces mécanismes est préconisé.

Plus récemment, le rôle des parlements dans le cadre de l'EPU a été analysé et mis en lumière dans un rapport publié par le HCDH en mai 2018 (Contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son EPU, A/HRC/38/25, 17 mai 2018). Ce document recommande notamment la mise en place d'une commission parlementaire des droits de l'Homme et le renforcement de la coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'Homme, en particulier l'EPU.

#### Objectifs

L'objectif de cet atelier est de partager les bonnes pratiques sur :

- L'implication des parlementaires, des INDH et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;
- L'association de représentants des commissions ou des comités parlementaires concernés par les travaux des ateliers d'élaboration, de validation et d'évaluation du plan de mise en œuvre ;
- Le renforcement des liens entre les parlementaires, l'INDH et les ONG en matière de partage d'informations et de bonnes pratiques.

#### BONNES PRATIQUES

##### *Implication des INDH et des ONG dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations*

- **Côte d'Ivoire** : Les parlementaires ivoiriens ont assuré un suivi des recommandations de l'EPU en organisant des missions d'information et de formation dénommées « missions de terrain », afin d'assurer la prise en compte des droits de l'Homme dans les politiques publiques, notamment dans les services publics. Suite à ces missions, des rapports dénonçant les dysfonctionnements constatés et préconisant des solutions ont été produits. Ces missions d'information ont permis d'améliorer considérablement la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du travail du Comité interministériel sur l'EPU, les parlementaires ont participé

aux séminaires organisés par ledit comité afin les sensibiliser et les associer au suivi des recommandations de l'EPU. Des parlementaires ont pris part à des séminaires relatifs à la situation des groupes vulnérables, tels que les apatrides, les migrants, les travailleurs domestiques, les témoins et les victimes. Ces séminaires ont permis aux parlementaires de s'outiller pour l'adoption, à bon escient, des projets et propositions de loi en matière de droits de l'Homme.

- **France** : le gouvernement a donné mandat à la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH), l'INDH française, de mobiliser la société civile afin de coordonner, de consolider et de formuler les idées et positions des ONG autour du processus de l'EPU. Cela a permis au gouvernement de faciliter le dialogue avec la société civile via en principe l'INDH comme interlocuteur unique et, pour la société civile, d'articuler sa contribution de manière organisée et synthétisée pour plus d'impact. Les exemples suivants mettent en exergue la participation de l'INDH et des ONG dans le processus de l'EPU :
  - La participation aux pré-sessions d'UPR-Info est l'occasion pour engager un dialogue approfondi avec la société civile. Ainsi, en marge de la pré-session d'UPR-Info, plusieurs réunions bilatérales ont été organisées avec de nombreuses ONG présentes ainsi qu'avec la CNCDH qui a, à cette occasion, exercé son rôle de Conseil de la délégation française lors de l'examen oral du rapport présenté par la France. Ces rencontres ont permis d'écouter, d'entendre et de comprendre les points de vue de ces organisations qui sont sur le terrain, en contact direct et souvent en soutien des personnes dont les droits de l'Homme peuvent être menacés ou fragilisés de par leur situation particulière ;
  - Le rapport national transmis en octobre 2017 par la France au HCDH pour le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU est le fruit de la concertation entre les ministères compétents, les autorités administratives indépendantes chargées de la protection des droits de l'Homme et de , la CNCDH qui a d'ailleurs assuré un rôle important de coordination de la société civile.
- **Madagascar** : les autorités malgaches ont adopté un plan d'opérationnalisation afin d'intégrer les ONG et l'INDH, la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme (CNIDH), dans le processus de suivi de l'EPU. Ce plan inclut des objectifs, des activités, des indicateurs, la liste des entités responsables pour la réalisation du plan, les partenaires techniques et financiers ainsi qu'un chronogramme de mise en œuvre.

Les ONG et la CNIDH participent ainsi en appui du Gouvernement à :

- Élaborer les rapports initiaux et périodiques relatifs aux droits de l'Homme, non seulement devant les mécanismes de l'ONU mais également les mécanismes régionaux ;
  - Suivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, ainsi que celles issues des organes des traités, des titulaires des mandats et des procédures spéciales, et des experts au niveau régional ; et,
  - Contribuer à l'application effective de la politique de promotion et de protection des droits de l'Homme dans le pays.
- **Maroc** : le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) met lui-même en œuvre les recommandations s'inscrivant dans les compétences de l'INDH. À cet effet, le Conseil :
    - Fait partie de la composition du mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action national en matière de démocratie et de droits de l'Homme ;



- Rappelle les recommandations acceptées par l'État à travers l'élaboration d'avis consultatifs et de mémorandums sur diverses questions ;
- Collabore avec le Parlement en vue de mettre en œuvre les recommandations ;
- Effectue le suivi de la mise en œuvre des recommandations par les autorités concernées ;
- Applique les recommandations au niveau local grâce à douze commissions régionales pour une mise en œuvre de proximité ;
- Produit de nombreux rapports thématiques ;
- Communique et diffuse ses conclusions auprès des acteurs concernés, y compris les départements gouvernementaux concernés, les instances législatives, les médias, et les ONG ;
- Organise des formations ciblant des acteurs clé tels que les institutions, les acteurs et entreprises publics et privés, et les ONG.

En vue de mettre en œuvre les recommandations, une coopération entre le CNDH et le Parlement a été mise en place, avec pour objectifs :

- L'élaboration d'une stratégie commune visant à assurer un suivi systématique des recommandations émanant des mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'Homme ;
- Le renforcement des capacités en matière d'adoption de l'approche droits de l'Homme, du droit international des droits de l'Homme et du droit international humanitaire ; et
- L'organisation d'activités communes en matière de promotion de la culture des droits de l'Homme.

- **Niger** : la Commission nationale des droits humains (CNDH) a participé à la pré-session organisée par UPR Info dans le cadre du 2<sup>e</sup> cycle de l'EPU. Celle-ci a permis aux participants de se familiariser avec le mécanisme et de créer des contacts entre eux et les missions diplomatiques accréditées à Genève, en vue d'examiner les performances du Niger en matière des droits de l'Homme et de formuler des recommandations pertinentes.

De plus, UPR Info et la CNDH ont co-organisé un atelier à l'intention de la société civile. Le résultat de cet atelier a été l'adoption d'un plan de mise en œuvre, un plan d'actions stratégiques ainsi qu'une Charte déclarative, qui prenaient en compte les préoccupations de la société civile dans le processus de l'EPU.

Une session de formation, intitulée « Journées de dialogues pour le Gouvernement et les parties prenantes (CNDH, OSC, Médias, Ambassades, Agences Onusiennes) » a été organisée et a permis de débattre de toutes les recommandations de l'EPU et d'élaborer des plans de mise en œuvre des recommandations et un suivi effectif.

- **Sénégal** : avec l'appui technique de l'OIF, le *Réseau Equitas Sénégal* a élaboré un projet, en partie financé par l'OIF, visant la mise en œuvre de deux recommandations de l'EPU sur la violence faites aux femmes et le droit à l'éducation par le biais de l'accès à l'état civil. Les activités du projet ont inclus :
  - L'élaboration et la diffusion d'un document de plaidoyer ;
  - La formation des médias ;

- La sensibilisation de l'opinion publique ; et
- Le partage d'informations pratiques dans le cadre d'actions médiatiques et la diffusion de fiches signalétiques afin d'agrémenter le travail de sensibilisation et d'information auprès du grand public.

Un des résultats clés de ce projet a été la promotion de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU à travers l'implication des acteurs étatiques et de l'institution nationale des droits de l'Homme dans les activités de sensibilisation et de formation sur l'EPU, ainsi que la participation de la société civile à la validation du Plan national d'action de mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des autres organes de traités.

- **Suisse** : dans le cadre du 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU, la Suisse a étroitement collaboré avec les ONG, à travers la « Plateforme des ONG pour l'EPU » qui a été créé lors du cycle précédent. Cette Plateforme a joué un rôle important dans le processus de l'EPU, notamment à travers diverses activités, notamment :
  - Les ONG ont la possibilité de prendre position sur le projet de rapport et d'émettre des critiques. Les échanges substantiels menés dans le cadre de cette plateforme ont été reflétés de la manière suivante :
    - Les points principaux des discussions ont été reflétés dans le rapport étatique même ;
    - Un résumé des discussions a été intégré à la fin du rapport national ; et
    - Le résumé plus détaillé des points soulevés par les ONG a été soumis au HCDH et annexé au rapport national.
  - Les ONG peuvent également transmettre au HCDH des informations sur la situation du pays dans le domaine des droits de l'Homme. La plateforme des ONG a déposé fin mars 2017 son rapport alternatif pour le 3<sup>e</sup> EPU de la Suisse. Dans sa présentation orale, la délégation officielle de la Suisse a tenu compte des points saillants du rapport alternatif.
  - Le plaidoyer auprès d'autres pays avant l'examen. Durant la phase de préparation du 3<sup>e</sup> cycle, la Plateforme des ONG a formulé 42 recommandations, dont environ 70% ont été prises en compte dans les recommandations adressées à la Suisse par les autres États ; et
  - Prendre position sur le projet de rapport avant que le document final soit approuvé en séance plénière du Conseil des droits de l'Homme.



## Séance de clôture

La séance de clôture a été modérée par M. Pape Oumar SAKHO, Président du Conseil constitutionnel du Sénégal. Elle a été marquée par la présentation des synthèses des travaux des deux ateliers thématiques par leurs rapporteurs respectifs. La séance de clôture s'est conclue avec les allocutions de M. Henri MONCEAU, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève, M. Mahamane CISSE GOURO, Chef de la Branche Afrique du HCDH et par un représentant du Ministre de la Justice du Sénégal.

**M. Henri MONCEAU, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF auprès des Nations unies à Genève**, a exprimé sa profonde gratitude à l'endroit des autorités sénégalaises pour l'accueil chaleureux qu'elles ont réservé aux participants. Il a aussi remercié le HCDH avec lequel l'OIF a développé depuis plusieurs années un partenariat utile et fructueux, ainsi que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Principauté de Monaco pour leur appui financier au Séminaire. Il a, par ailleurs, remercié les parlementaires, les représentants d'INDH et d'ONG qui ont apporté une plus-value remarquable aux travaux, ainsi que les participants et les collègues de la DAPG qui ont travaillé d'arrache-pied pour la tenue de ce 5e séminaire.

Au terme des débats, il a relevé que les objectifs du Séminaire avaient été largement atteints, tel que démontré par les synthèses des ateliers. Il a souligné que le Séminaire a permis aux participants de :

- Recueillir les éléments d'évaluation des États qui ont déjà présenté leur rapport dans le cadre du second cycle ;
- Échanger sur leurs expériences en matière de rapports à mi-parcours, de même que sur la façon dont le troisième passage EPU s'est déroulé ;
- Mettre en lumière les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU, ainsi que les bonnes pratiques observées dans ce domaine ; et
- Aborder la question essentielle de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations.

M. Monceau a affirmé que le Séminaire positionne le groupe des pays francophones au sein du Conseil des droits de l'Homme comme un acteur clé, à même de contribuer utilement aux débats, notamment dans le cadre du point 6 de l'agenda du Conseil, et de jouer un rôle important dans l'émergence de nouveaux consensus sur un certain nombre de modalités susceptibles de renforcer et de consolider le mécanisme EPU. Il a aussi évoqué la nécessité de repenser les modes d'intervention en matière d'assistance technique et de voir comment passer d'une offre réactive à une offre proactive d'assistance technique, qui tire profit d'une analyse exhaustive des recommandations formulées et des besoins exprimés par les pays.



**M. Mahamane Cisse-Gouro, Chef de la Branche Afrique du HCDH**, a remercié très sincèrement l'OIF pour son appui à la fois technique et financier à la bonne organisation de ce 5e séminaire, ainsi que le gouvernement du Sénégal pour son accueil.

Il a affirmé qu'il ressort des échanges et débats l'impérieuse nécessité de mettre en place et/ou de renforcer un mécanisme national chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes des droits de l'Homme (universels et régionaux), ainsi que de promouvoir une synergie d'actions pour plus d'efficacité entre eux.

M. Cissé-Gouro a souligné que le HCDH a pris bonne note de l'appel lancé au système des Nations unies par le gouvernement du Sénégal pour renforcer son appui aux efforts consentis par les États pour mettre en place et/ou renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de coordination et de suivi des engagements dans le domaine des droits de l'Homme. Finalement, il a renouvelé la disponibilité du HCDH - dans le cadre de son mandat et dans la limite de ses moyens - à accompagner les États dans leurs nobles tâches de promotion et de protection des droits de l'Homme.

# Recommandations et conclusions

## RECOMMANDATIONS PRINCIPALES ISSUES DU SÉMINAIRE

### *La mise en place d'un comité de suivi et la participation des acteurs clés*

- La mise en place par les États d'un comité national de coordination permanent bénéficiant des moyens nécessaires à son fonctionnement serait un élément clé pour assurer le suivi de l'EPU au niveau national ;
- L'inclusion et la participation active des INDH, des parlementaires et des ONG dans le comité de suivi, notamment en les associant à toutes les phases du processus, est nécessaire afin de mettre sur pied un dispositif de suivi inclusif et représentatif ;
- Le renforcement de la confiance des États vis-à-vis des INDH et de la société civile permettra une mise en œuvre plus efficace des recommandations de l'EPU et une participation accrue dans les activités de suivi ;
- Pour identifier les institutions gouvernementales les plus concernées et les plus appropriées, il convient d'analyser les exigences de chaque recommandation et déterminer les mesures les plus efficaces pour les réaliser sur le terrain et auprès des populations affectées ;
- Il serait important de définir clairement les rôles et les responsabilités de tous les Ministères et de toutes les parties prenantes impliqués dans le processus de l'EPU.

### *Le rôle des INDH, des Parlementaires et des ONG*

- La coopération entre les INDH, les Parlementaires et les ONG, devrait être renforcée ;
- En vue de s'approprier les recommandations de l'EPU ainsi que d'élaborer et mettre en œuvre un programme de suivi, un groupe de travail interne propre à chaque INDH devrait être formé ;
- Les INDH devraient jouer un rôle plus important auprès du gouvernement en émettant des avis et des recommandations, ainsi qu'un plaidoyer, pour renforcer le cadre juridique et institutionnel de la promotion et de la protection des droits de l'Homme en ligne avec les recommandations issues de l'EPU ;
- Les INDH devraient être encouragées à produire des rapports périodiques sur la situation des droits de l'Homme au niveau national, permettant ainsi d'alimenter le suivi et l'élaboration d'un rapport national et d'un rapport à mi-parcours.



- En vue de renforcer le rôle des parlementaires dans le processus de l'EPU il a été proposé qu'ils :
  - Prennent connaissance des principales recommandations de l'EPU pour en débattre en session plénière afin d'identifier celles qui nécessitent une intervention et un appui parlementaire ;
  - S'assurent que les moyens nécessaires pour la mise en œuvre des recommandations de l'EPU soient affectés lors du vote du budget de l'État ;
  - Établissent une périodicité avec le gouvernement pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations ;
  - Organisent un contrôle parlementaire périodique de la mise en œuvre des recommandations (questions écrites, orales, enquêtes, mission d'information) ; et
  - Organisent des visites parlementaires d'information aux populations concernant les recommandations pertinentes de l'EPU afin qu'elles soient respectées au niveau du terrain.

### ***Le plan national***

- Les recommandations de l'EPU devraient être considérées comme un référentiel du Plan d'action national de promotion et de protection des droits de l'Homme au cours du cycle de l'EPU ;
- L'élaboration d'un plan d'action sectoriel (santé, éducation, sociale, logement) devrait prendre en compte les éléments suivants :
  - Le renforcement de la coopération internationale sur les droits de l'Homme par le biais de la ratification et l'intégration au niveau national des traités relatifs aux droits de l'Homme ;
  - Le renforcement du cadre juridique national sur les droits de l'Homme ;
  - La mise en place d'institutions nationales pour les droits de l'Homme ;
  - La conformité du plan d'action sectoriel avec le plan d'action national sur les droits de l'Homme ; et
  - La dotation budgétaire pour le plan.

### ***Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations***

- Afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre effective des recommandations, il serait nécessaire de mobiliser les ressources matérielles et financières requises ;
- La sensibilisation des différentes cibles des actions stratégiques à mener devrait être assurée afin de donner plein effet aux recommandations formulées ;
- S'allier à des agents multiplicateurs d'information représenterait un moyen efficace de toucher les populations locales et ainsi d'assurer la mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU, à travers un accès accru à leurs droits fondamentaux ;
- Inscrire dans le budget national un financement pour le suivi de l'EPU dans un cadre plus large liant les Objectifs de développement durable et la réalisation des droits de l'Homme pourrait contribuer à un effet levier efficace ;

- Des outils de suivi devraient être élaborés afin d'assurer la mise en œuvre de plans opérationnels au niveau de chaque ministère, en liaison avec les Objectifs de développement durable ;
- L'utilisation d'une matrice disponible auprès de l'OIF ou du HCDH serait souhaitable afin d'assurer un suivi effectif.

### ***La collecte et le partage de données et de bonnes pratiques***

- La collecte de données et l'analyse de la situation des droits de l'Homme dans le pays pourrait représenter un processus collectif, participatif et inclusif impliquant non seulement l'État mais aussi toutes les parties prenantes ;
- Il y a un besoin de renforcer la capacité des États et des parties prenantes de collecter des données fiables et de les documenter afin d'assurer un suivi efficace et de permettre l'évaluation de mesures prises pour la mise en œuvre des recommandations. À cet effet, dans les pays où ce n'est pas encore le cas, une base de données devrait être établie et des indicateurs de mesure de résultats devraient être identifiés et appliqués ;
- La création de coalitions régionales autour de thématiques spécifiques permettrait la prise en compte des contextes locaux de mise en œuvre des recommandations et une collecte de données auprès des populations les plus touchées par les violations des droits de l'Homme ;
- La création d'une base de données en ligne permettrait de partager le plan d'action avec les parties prenantes et assurer un suivi inclusif et participatif ;
- L'opportunité de la prochaine revue des mécanismes et méthodes de travail du Conseil des droits de l'homme devrait être saisie afin de rendre le mécanisme de l'EPU plus efficace, en se basant sur les bonnes pratiques observées et les diverses leçons tirées depuis sa création.

### ***Les rapports nationaux et à mi-parcours***

- La rédaction d'un document de base commun pour l'élaboration des rapports devant être soumis aux différentes instances de droits de l'Homme au niveau international et régional, y compris l'EPU, serait utile pour assurer un suivi cohérent et systématique des recommandations issues ;
- Evaluer et rendre compte des avancées et des points préoccupants sur la base de l'atteinte des indicateurs pertinents et des données fiables permettra de rationaliser la préparation et l'élaboration du rapport national et à mi-parcours ;
- La rédaction d'un rapport à mi-parcours est fort souhaitable, afin d'anticiper la collecte de données pour la rédaction d'un rapport national bien étoffé, d'ouvrir un dialogue national et de recenser les progrès réalisés ainsi que les mesures supplémentaires de mise en œuvre à adopter jusqu'à la fin du cycle de l'EPU.

### ***Les formations et le partage de bonnes pratiques***

- Il serait important d'assurer la mise en place de formations sur l'EPU pour l'État et les parties prenantes, y compris sur la contribution des Objectifs de développement durable à la mise en œuvre des recommandations ;



- Le renforcement des capacités des Parlementaires, notamment pour assurer une évaluation effective des recommandations de l'EPU serait souhaitable ;
- Le partage de bonnes pratiques sous le point 6 de l'ordre du jour de la session du Conseil des droits de l'homme, permettrait un partage d'expériences relatives à la mise en œuvre des recommandations et du suivi de l'EPU ;
- La promotion du droit à l'information des populations sur le processus de l'EPU assurerait une plus grande implication du public dans la mise en œuvre et le suivi et contribuerait à renforcer le mécanisme à travers une participation à tous les niveaux, en particulier au niveau local ;
- Il est recommandé que les liens entre les Objectifs de développement durable et les droits de l'Homme au niveau des recommandations formulées soient constitués et renforcés.

### ***Le rôle des partenaires techniques et financiers***

- La création d'un mécanisme de coordination entre les partenaires techniques et financiers sur le terrain permettra de canaliser les efforts pour la mise en œuvre des recommandations, de diviser les responsabilités et d'éviter de multiples financements aux mêmes thématiques ;
- Un système de partage d'information et d'expertise entre l'EPU et les organes de traités des droits de l'Homme serait particulièrement souhaitable car souvent les recommandations se recoupent et sont de nature transversale. De ce fait, les efforts à consentir pour les mettre en œuvre devraient être coordonnés pour mieux cibler les partenaires techniques et financiers et les moyens pour les mobiliser.

## **CONCLUSIONS**

Ce 5<sup>e</sup> Séminaire sur l'EPU est venu confirmer l'utilité et l'importance pour les États francophones et pour les autres parties prenantes - notamment les INDH, les Parlementaires et les ONG - de bénéficier d'un forum d'échanges, de réflexion et de concertation tant au sein de leur propre pays qu'à travers les pays de la Francophonie.

Les recommandations issues des échanges entre les participants de ce Séminaire mettent en exergue la nécessité de renforcer le suivi et la mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU dans le cadre de ce 3<sup>e</sup> cycle, et d'élaborer des mesures efficaces afin d'accroître le respect des droits de l'Homme sur le terrain et auprès des populations qui sont les plus affectées par les violations et donc sujets des recommandations.

Les participants de ce 5<sup>e</sup> séminaire ont également souligné l'importance de l'implication de tous les acteurs clés dans le processus de l'EPU, y compris les INDH, les Parlementaires et les ONG. Les échanges fructueux pendant les ateliers ont permis de mieux cerner le rôle important que peuvent jouer ces acteurs clés durant et entre deux cycles de l'EPU, ainsi que leur contribution à une évaluation de l'état des lieux et des progrès réalisés sur le terrain. À cet égard, les discussions autour de la mise sur pied d'un comité institutionnel mandaté de faire le suivi, l'identification d'indicateurs pour faire état des progrès réalisés, l'élaboration d'un plan national de suivi, et le développement de bases de données pour la collecte d'informations pour alimenter les rapports nationaux et à mi-parcours ont été particulièrement riches. De plus, l'accent mis sur la présentation d'outils, tels que les Guides de l'OIF et de UPR Info ainsi que la base de données du HCDH, va

contribuer à renforcer les moyens dont disposent les États et les parties prenantes pour effectuer un suivi cohérent, systématique et efficace au niveau national.

À la lumière des difficultés financières et techniques dont font face beaucoup d'États pour assurer le suivi de l'EPU, les échanges autour du rôle des partenaires techniques et financiers, notamment celui de l'OIF et du HCDH, ont permis aux participants de prendre connaissance des différents moyens disponibles pour bénéficier d'un soutien national ou régional, ou même un accompagnement plus ponctuel, tout au long du processus de l'EPU. Ceci devrait inciter les États à saisir ces opportunités pour effectuer une meilleure mise en œuvre des recommandations et pour partager les leçons apprises et les bonnes pratiques avec les autres États qui seront examinés dans les années à venir dans le cadre du processus de l'EPU.

Ce 5<sup>e</sup> séminaire est donc venu confirmer une nouvelle fois l'importance de ces échanges réguliers d'expériences et de bonnes pratiques entre les États et autres parties prenantes francophones et, de manière plus large, avec la communauté internationale afin de contribuer à la pérennité et l'efficacité de l'EPU qui vise à améliorer la situation des droits de l'Homme sur le terrain.



# Annexes



# Discours



# Discours d'ouverture

M. Ismaila Madior FALL  
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale ;  
Monsieur le Président du Conseil constitutionnel ;  
Monsieur le Directeur des Affaires politiques et gouvernance démocratique, Organisation internationale de la Francophonie ;  
Monsieur le chef de la Branche Examen périodique universel du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme ;  
Monsieur le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel ;  
Monsieur le Représentant du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-commissariat des Nations Unies ;  
Madame la Représentante du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance au Sénégal (UNICEF) ;  
Excellence Monsieur le Chef de la Mission Permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ;  
Mesdames, Messieurs les Représentants du corps diplomatique et consulaire ;  
Honorables députés représentant l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ;  
Madame l'Observateur national des Lieux de privation des Libertés ;  
Monsieur le Président du Comité sénégalais des droits de l'homme ;  
Mesdames, Messieurs les Représentants de la société civile ;  
Chers invités, en vos rangs et titres respectifs,

Je voudrais commencer par vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve ce matin de me retrouver parmi vous pour présider cette cérémonie d'ouverture du 5ème Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel (EPU), organisé conjointement par l'Organisation internationale de la Francophonie et le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies.

Qu'il me soit permis de remercier vivement au nom du Gouvernement sénégalais, les organisateurs dont l'appui technique aux États pour le développement de la culture des droits de l'Homme dans le monde n'est plus à démontrer.

Je voudrais aussi souhaiter à tous les participants venus d'ailleurs, la bienvenue au pays de la « Téranga » et un bon séjour parmi nous.



Mesdames, messieurs

La rencontre d'aujourd'hui est le fruit d'un engagement de l'OIF aux côtés des États membres pour la mise en œuvre des mandats du Conseil des droits de l'homme et de ses mécanismes, en particulier, celui de l'EPU.

Cinquième du genre depuis 2006 dans l'espace francophone après le Maroc, la Tunisie, et la Moldavie, elle marque la volonté de l'OIF et du HCDH, d'aider les pays à mieux se familiariser avec le mécanisme de l'EPU, à travers des foras d'échanges, de réflexions et de concertations entre les États et les autres partenaires.

Institué le 15 mars 2006 par la résolution 60/251 de l'Assemblée générale des Nations Unies, ce mécanisme central du Conseil des droits de l'homme consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des États membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'Homme.

Mené par les États eux-mêmes sous les auspices du Conseil des droits de l'homme, il présente la particularité de garantir un traitement égal et une transparence dans l'examen de la situation des droits de l'Homme dans les pays.

Il incite les États, à travers les recommandations qu'il formule sur toutes les thématiques, de mieux prendre en compte la question des droits de l'Homme dans les politiques publiques de développement.

À ce titre, et au regard de la place qu'il occupe parmi les mécanismes des droits de l'Homme de l'ONU, les États doivent disposer d'une certaine expertise qui leur permette de le mettre plus effectivement en œuvre.

C'est en cela que la rencontre d'aujourd'hui constitue une belle opportunité pour les États francophones, en particulier notre pays où elle se tient.

Pour avoir compris cela, le Sénégal a mis en place un Comité qui réunit tous les départements ministériels et une importante partie de la société civile, pour la rédaction des rapports destinées aux mécanismes internationaux des droits de l'Homme et le suivi de leurs recommandations.

Grâce à cette structure gouvernementale dénommée Conseil consultatif national des droits de l'Homme, notre pays répond aux obligations qui lui incombent en matière de coopération avec les mécanismes de droits de l'Homme.

Celle-ci permet à notre pays, grâce à l'expertise de ses membres, acquise dans le cadre des formations qu'ils reçoivent et de leur participation régulière à des cadres d'échanges sur les questions de droits de l'Homme de gérer avec efficacité cette coopération.

Le HCDH et l'OIF ont, entre autres formes d'assistance technique, déjà organisé des ateliers de renforcement de capacité des membres du mécanisme national dans le domaine, mais la rencontre d'aujourd'hui présente l'opportunité de partager des expériences non seulement d'autres pays, mais d'experts des mécanismes internationaux.

Au-delà de son importance dans la capacitation des acteurs en charge de la rédaction des rapports et du dialogue constructif devant l'EPU, elle contribue à raffermir les liens entre les États et les autres partenaires de l'espace francophone en vue d'un partage efficient des bonnes pratiques.

Mesdames, Messieurs

La pertinence des thèmes inscrits dans l'agenda, la diversité des acteurs participants et des délégations ainsi que la qualité des experts intervenants augurent des débats et discussions de

haut niveau sur les voies et moyens de mieux appréhender, pratiquer le mécanisme de l'EPU et mettre en œuvre plus efficacement les recommandations qui en sont issues.

Les actes du séminaire permettront aux délégations présentes de disposer de référentiels importants pour les politiques de promotion et de protection des droits de l'Homme de leur pays respectif.

Avant de conclure, je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte, pour féliciter la société civile qui abat un travail remarquable afin de soutenir les efforts du gouvernement dans l'amélioration des droits de l'Homme sur notre territoire.

Je lance un appel, aux systèmes des Nations Unies et à l'OIF, à la Coopération bilatérale et multilatérale, au secteur privé ainsi qu'à tous les autres acteurs, à accompagner les pays du Sahel dans la mise en œuvre des recommandations des différents mécanismes des droits de l'Homme et plus particulièrement celui de l'EPU.

Je vous remercie de votre attention.



M. Georges NAKSEU NGUEFANG  
Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique »  
à l'Organisation internationale de la Francophonie

Monsieur le Ministre de la Justice,  
Monsieur le Chef de la Branche EPU au Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme,  
Cher Gianni Magazzeni,  
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser à toutes et à tous et, en particulier aux Autorités de l'État du Sénégal, qui nous accueille ici dans la belle ville de Dakar, les plus sincères remerciements de Son Excellence Madame Michaëlle Jean, Secrétaire générale de la Francophonie, pour votre engagement en faveur de ce 5<sup>e</sup> Séminaire francophone sur l'Examen périodique universel.

Nos remerciements s'adressent également à notre partenaire stratégique, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme, avec qui nous avons co-organisé cet événement dans le cadre de notre partenariat et feuille de route. La mobilisation conjointe de nos ressources financières et humaines et nos échanges fructueux ont permis d'élaborer et d'organiser cet événement, qui constitue depuis sa première édition, il y a exactement 10 ans, un forum francophone d'échanges, de réflexion et de concertation transrégionaux.

Je voudrais également remercier la Fédération de Wallonie-Bruxelles et Monaco pour leur soutien financier qui a facilité la tenue de cet événement.

Grâce à tous ces efforts, ce séminaire peut compter sur la présence d'ambassadeurs et de représentants étatiques francophones, venus de Genève et des capitales, ainsi que de délégués d'INDH et d'ONG des droits de l'Homme.

Je me félicite également de la présence de membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et d'un responsable de l'Union interparlementaire qui vient rappeler l'importance du pouvoir législatif dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

En cette année du 70<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), il convient de rappeler la pertinence et l'actualité de ces trente articles. Adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ils conservent toute leur importance car, si des progrès ont été accomplis, un long chemin reste encore à parcourir pour une pleine et effective mise en œuvre de ces principes, y compris dans notre espace francophone.

La question de l'universalité et de l'indivisibilité des droits nous préoccupe. Le monde n'a cessé d'être secoué ces dernières années par des remises en cause des principes d'universalité et d'indivisibilité des droits de l'Homme au nom notamment de la lutte contre le terrorisme, de la religion, de la diversité culturelle, de la limitation des flux migratoires, des changements climatiques et du développement durable.



La Francophonie, qui réunit autour de la langue française et des valeurs qu'elle porte une communauté de 84 États et gouvernements présents sur les cinq continents, est directement interpellée par cette situation. L'universalité et l'indivisibilité des droits de l'Homme, l'égalité et la non-discrimination sont inscrites au cœur de nos valeurs, de notre identité mais aussi de nos actions.

En se fondant sur la nature indivisible des droits de l'Homme, le mécanisme de l'EPU offre ce rééquilibrage, longtemps recherché, entre les droits civils et politiques, d'une part, et les droits économiques, sociaux et culturels, d'autre part. De plus, de par son caractère cyclique, il encourage l'État à faire état des progrès réalisés d'un examen à un autre.

Les deux premiers séminaires francophones sur l'EPU qui ont eu à Rabat, au Maroc, en 2008 et 2010 ont ainsi permis aux États d'échanger leurs expériences et expertises et de s'approprier ce mécanisme ambitieux qui venait d'être créé et complexe qui vise par le biais de la concertation et de l'inclusion de toutes les parties prenantes à l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain.

Au cours des deux premiers cycles de l'EPU, cet objectif quantitatif a été brillamment atteint puisque, malgré certaines réticences et hésitations, tous les États ont accepté de se plier aux mêmes règles de reddition de comptes. Mieux encore, les États ont accepté la très grande majorité des recommandations formulées par leurs pairs lors de l'examen effectué dans le cadre du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

C'est la raison pour laquelle les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séminaires francophones, qui ont eu lieu à Tunis en 2011 et à Chisinau, en Moldavie, en 2014, ont mis l'accent sur la manière de relever le défi de la mise en œuvre des recommandations. Ces séminaires ont également permis aux États membres et observateurs de la Francophonie de préciser leurs besoins en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique pendant la phase de suivi et de mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU.

Les quatre premiers séminaires francophones sur l'EPU ont ainsi permis de définir un cadre d'accompagnement pour les États francophones souhaitant recevoir une assistance technique et ont eu un impact positif sur le degré de préparation et d'appropriation du processus de l'EPU. Ce soutien s'est focalisé autour de trois grands axes : a) appui à la rédaction du rapport national; b) appui à la préparation à l'Examen à Genève lors de la session du groupe de travail du Conseil des droits de l'Homme chargé de l'EPU ; et c) appui à la mise en œuvre des recommandations. Depuis 2016, l'OIF a offert son expertise à 8 États qui en ont fait la demande (Bénin, Djibouti, Madagascar, Mali, Sénégal, Togo, etc.).

L'accompagnement de l'OIF s'est également progressivement élargi à d'autres parties prenantes clés de l'EPU : les parlementaires ainsi que les institutions nationales des droits de l'Homme, les ONG, et les organisations de la société civile.

Toujours dans l'esprit de répondre aux besoins des États, l'OIF a élaboré un Guide en 2013 qui a été mis à jour et complété il y a quelque mois et qui vous sera présenté lors du présent séminaire.

Ce guide accompagné d'une plateforme interactive offrira aux acteurs étatiques et autres parties prenantes un cadre de travail commun permettant de rédiger les rapports, d'élaborer un plan de mise en œuvre et d'en assurer le suivi directement sur l'écran.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ce type d'outils, tout comme les actions d'accompagnement menées par le HCDH, l'OIF et d'autres partenaires internationaux, régionaux et bilatéraux ne peuvent se révéler pleinement efficace que si

les États et autres parties prenantes font preuve de la volonté et de l'engagement nécessaires afin de s'impliquer réellement dans la mise en œuvre des recommandations de l'EPU.

Le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU représente une étape essentielle dans la crédibilité et la pérennisation de ce mécanisme. Toutes les parties prenantes, et en premier lieu les États, doivent démontrer que ce 3<sup>e</sup> cycle est capable d'atteindre de manière progressive l'objectif ultime qui lui a été fixé, à savoir l'amélioration de la situation des droits de l'Homme sur le terrain. Il faut pour cela mettre en œuvre les recommandations issues de ce mécanisme, améliorer l'évaluation des mesures prises, identifier les obstacles et les surmonter grâce à une collaboration de tous les acteurs concernés aux niveaux national et international.

C'est la raison pour laquelle, on peut noter parmi les objectifs principaux de cette rencontre :

Le partage des expériences et des bonnes pratiques en matière de préparation des États au passage à l'EPU et de mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU ;

Le renforcement de la coopération entre les parlements, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), la société civile et les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme dans le processus de l'EPU.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je suis convaincu que l'espace de dialogue mis à notre disposition et la qualité de participants à ce séminaire nous permettront de mieux identifier les obstacles qui demeurent à surmonter afin de rendre le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU le plus réussi possible.

Nous savons que votre réflexion débouchera sur de fructueuses conclusions. Soyez assurés que la Francophonie, et en premier lieu notre Secrétaire générale, y apporteront toute l'attention qu'elles méritent pour enrichir sa réflexion et nourrir son action.

Je vous remercie de votre attention.



M. Gianni MAGAZZENI  
Chef de la Branche de l'EPU au Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux Droits de l'Homme

Mesdames et Messieurs,  
Chers participants,

J'aimerais, au nom du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, vous souhaiter la bienvenue à ce séminaire que nous organisons en partenariat avec le Gouvernement du Sénégal et l'Organisation internationale de la Francophonie.

J'aimerais exprimer ma gratitude au Gouvernement du Sénégal qui a accepté d'accueillir ce séminaire et à l'OIF pour notre longue et fructueuse collaboration sur l'EPU et dans la promotion de l'État de droit et des droits de l'Homme dans le monde.

Grâce à la création du Conseil des droits de l'homme et à la mise en place du mécanisme de l'Examen périodique universel, les États Membres des Nations Unies disposent d'un espace unique de mise en commun des meilleures pratiques et de coopération pour promouvoir les droits de l'Homme tout en assurant le respect des principes d'impartialité et d'objectivité.

Le maintien d'une participation universelle et de haut niveau à l'Examen témoigne de la volonté politique des États Membres et de leur détermination à poursuivre ce dialogue entre pairs, sur un pied d'égalité et dans un contexte plus coopératif, en mettant fortement l'accent sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations acceptées.

Mesdames et messieurs,

Face aux enjeux et aux défis du monde actuel, il devient impératif de faire progresser la mise en œuvre effective des normes des droits de l'Homme après la ratification des traités internationaux et les engagements politiques pris au plus haut niveau de l'État à travers les mécanismes internationaux des droits de l'Homme en général et l'EPU en particulier.

En effet, avec le plus haut niveau de personnes déplacées et de réfugiés depuis la Seconde Guerre mondiale - quelque 68,5 millions - Il est clair que les efforts de prévention des conflits devraient viser davantage les causes profondes - y compris les efforts visant à renforcer le système national de protection des droits de l'Homme et à réduire les écarts dans la mise en œuvre au niveau national des normes internationales en matière de droits de l'Homme.

Comme vous le savez si la prévention n'aboutit pas aux résultats attendus, cela peut entraîner de sérieuses conséquences, notamment des souffrances, décès et générations perdues qui ne peuvent jouir de leurs droits ni contribuer au développement économique et social de leur pays. Il devient essentiel, à côté de répondre aux urgences humanitaires en aval, aussi de renforcer les capacités et les infrastructures des droits de l'Homme dans tous les pays.

Les recommandations de l'EPU se concentrent sur les engagements des États lors des précédents cycles de l'EPU et avec d'autres mécanismes des Nations Unies ou régionaux des droits de



l'Homme. Pris ensemble, ils identifient les domaines qui doivent être améliorés afin de renforcer le système national de protection des droits de l'Homme et de créer un environnement favorable à la résolution des causes profondes possibles des violations. La mise en œuvre systématique de recommandations clés peut donc également avoir un effet préventif, en contribuant à éviter les déclencheurs de conflits, ainsi qu'à réduire les déplacements et les flux migratoires massives. Il contribue également au succès et à la durabilité des objectifs de développement durable en les ancrant dans les bases solides du respect des droits de l'Homme.

Depuis un an, l'EPU est entré dans son troisième cycle axé sur la mise en œuvre et le suivi des recommandations que chaque État membre reçoit et accepte par le biais de ce mécanisme d'évaluation par les pairs. L'EPU a un taux de participation de 100% au plus haut niveau des États - et accorde également un rôle important aux institutions nationales des droits de l'Homme de statut A ainsi qu'aux ONG.

Comme prévu par le Conseil des droits de l'homme, la responsabilité de la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel incombe au premier chef à l'État concerné et aux autres acteurs concernés. La communauté internationale, dans la cadre de la coopération sud-sud et nord-sud, apporte son appui en matière de renforcement des capacités de l'État et d'assistance technique, en consultation avec l'État intéressé et avec l'accord de celui-ci.

La nécessité de mettre l'accent sur la mise en œuvre des recommandations est aussi l'une des principales conclusions de la réunion-débat annuelle de haut niveau à l'ouverture de la 37<sup>e</sup> session du CDH sur l'intégration des questions relatives aux droits de l'Homme, qui s'est tenue le 26 février 2018, à Genève, sur le thème « Promotion et protection des droits de l'Homme à la lumière de l'Examen périodique universel : défis et perspectives ». Les participants sont convenus de la nécessité de coordonner étroitement les efforts de mise en œuvre à l'échelle nationale, au moyen de mécanismes nationaux d'établissement des rapports et de suivi.

Le rôle du parlement, des institutions nationales des droits de l'Homme et des ONG a été souligné, ainsi que la complémentarité entre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et l'EPU.

Tous ces thèmes seront amplement discutés au cours de ce séminaire sur la base d'un échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les participants provenant d'une grande diversité de pays et d'institutions.

Dans cette optique, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme encourage les États membres à mettre en place un mécanisme national d'élaboration des rapports et de suivi, à élaborer un plan d'action national pour les droits de l'Homme et un plan sur la mise en œuvre des recommandations des mécanismes des droits de l'Homme ainsi qu'un meilleur alignement des efforts en droits de l'Homme sur les ODD, la soumission des rapports volontaires à mi-parcours au CDH et l'utilisation du débat général sous le point 6 du CDH pour partager des informations sur les mesures prises en ce qui concerne les recommandations du troisième cycle de l'EPU. Ces mesures représentent des bonnes pratiques et des indicateurs de succès dans le suivi de l'EPU au niveau national.

Comme l'a dit le Secrétaire général, l'Organisation des Nations Unies fera en sorte d'accroître l'assistance technique en aidant davantage les États Membres à appliquer les recommandations de l'EPU, en collaborant plus étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et en mettant en place des mécanismes d'établissement de rapports et de suivi afin de rapprocher l'Examen périodique universel de la réalisation des objectifs de développement durable.

Je vous remercie

M. Mohamed IBN CHAMBAS  
Représentant Spécial du Secrétaire général des Nations unies  
pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, Me Sidiki Kaba,  
Monsieur le Représentant de l'Organisation Internationale de la Francophonie ; Mesdames et  
Messieurs les Délégués des États,  
Mesdames et Messieurs, les Représentants des Institutions gouvernementales et  
non- gouvernementales travaillant sur les questions de droits de l'Homme,  
Chers Collègues du Système des Nations unies ;  
Chers participants,

Je me réjouis d'être à vos côtés aujourd'hui pour parler d'évaluation dans un secteur fondamental  
de la sécurité et de la paix dans les communautés, dans les États et dans le monde.

Je voudrais nommer les droits de l'Homme qui sont l'un des trois piliers des Nations unies car ils  
constituent des gages importants du développement et de la paix durables.

C'est d'ailleurs ce qui explique toute l'importance que les Nations Unies accordent aux droits de  
l'Homme dans la mise en œuvre de toutes stratégies de prévention et de résolution des conflits.

Leur détérioration est souvent le signe avant-coureur d'une situation de conflit, de crise et/ou  
d'insécurité.

Une stratégie durable de sortie de crise, de reconstruction, de consolidation de la paix, pour être  
durable, doit être encadrée par une approche - droits de l'Homme.

C'est dans ce sens- que dans l'accomplissement de son mandat, le Bureau des Nations Unies pour  
l'Afrique de l'Ouest et le Sahel - UNOWAS - que je dirige, place les droits de l'Homme au cœur de  
son action et de son engagement.

Le travail que mène UNOWAS en coordination avec des partenaires régionaux comme la CEDEAO  
et le G5 Sahel à travers des missions de bons offices, de médiation et de facilitation s'inscrit dans  
une stratégie de prévention des conflits et des crises dans une région qui continue de faire face aux  
menaces à la paix et à la sécurité.

Mesdames et Messieurs,

Les droits de l'Homme doivent constituer notre priorité à tous.

Vous conviendrez avec moi de toute l'importance qu'il faudrait accorder à la revue, l'évaluation de  
l'état des droits de l'Homme, aux engagements souscrits par les États membres en la matière, afin  
d'en assurer une protection efficace et efficiente.

L'évaluation Périodique Universelle est une démarche d'apprentissage, de formation mais aussi de  
réflexion en ce qu'elle donne l'opportunité aux États mais aussi aux participants y compris même



les structures des Nations unies de mieux identifier et maîtriser les défis de la protection des droits de l'Homme propres à chaque situation.

Aux États, l'Evaluation Universelle Périodique crée un espace de réflexion mais aussi d'émulation et de créativité pour continuer d'aller de l'avant dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Le séminaire qui se tient aujourd'hui et demain nous donne l'occasion de mieux apprendre des autres et appréhender les éléments fondamentaux qui encadrent la préparation et la présentation des rapports, le suivi tout comme la mise en œuvre des recommandations qui en découlent.

Profitons, de cet espace pour renforcer nos connaissances de ce mécanisme du Conseil des droits de l'homme afin d'améliorer le respect de la dignité humaine, une des conditions sine qua non de la paix et de la sécurité durables.

Je souhaite pleins succès au 5<sup>e</sup> Séminaire Francophone sur l'Examen Périodique Universel.

Merci de votre aimable attention.

## Discours de clôture

M. Henri MONCEAU  
Ambassadeur, Représentant Permanent  
de l'Organisation internationale de la Francophonie  
auprès des Nations unies à Genève

Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs,  
Monsieur le Chef de la Branche Examen périodique universel du Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux droits de l'Homme, cher Gianni,  
Monsieur le Directeur Affaires politiques et gouvernance démocratique de l'Organisation  
internationale de la Francophonie, cher Georges,  
Distingués participants,  
Mesdames, Messieurs,

Pour la cinquième fois en dix ans, l'OIF et le HCDH, viennent d'organiser dans un partenariat constructif, en association avec les autorités sénégalaise, le cinquième séminaire francophone consacré à l'Examen Périodique Universel. À l'issue des deux journées de travail que ce séminaire aura duré, je voudrais, au nom de l'OIF et de l'ensemble des participants, venus tant de Genève que des capitales de nos États membres, exprimer notre profonde gratitude à l'endroit des autorités sénégalaises pour l'accueil chaleureux qu'elles nous ont réservé. La légendaire Téranga sénégalaise n'est pas un mythe, chers amis du Sénégal, vous venez par cet engagement déterminé à nos côtés de nous en donner la preuve.

J'associe à ces remerciements le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme avec lequel l'OIF développe, depuis plusieurs années, un partenariat tout à fait utile et fructueux.

Ce séminaire a également bénéficié de l'appui de la Fédération Wallonie Bruxelles et de la Principauté de Monaco. Je tiens à les remercier encore une fois pour leurs contributions et leur soutien.

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

À travers ces quatre ateliers thématiques centrés sur les outils et les mécanismes de suivi des recommandations, sur l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations, sur la rédaction du rapport national et, enfin, sur l'assistance financière et technique pour la mise en œuvre des recommandations, ce séminaire poursuivait trois objectifs.



Il s'agissait notamment :

- Échanger sur les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme dans le contexte de suivi des recommandations de l'EPU ;
- Partager des expériences et des bonnes pratiques en matière de préparation des États au passage à l'EPU et de mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU ;
- Renforcer la coopération entre les parlements, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH), la société civile et les mécanismes régionaux de protection des droits de l'Homme dans le processus de l'EPU ;
- Analyser les synergies possibles, avec les Objectifs de développement durable et les indicateurs de droits de l'Homme afin d'harmoniser les efforts en matière de droits de l'Homme et de développement dans le cadre de l'EPU.
- Et enfin, de réfléchir ensemble aux moyens permettant de mieux répondre aux besoins exprimés par nos pays en matière d'assistance technique.

Au terme des débats qui ont été les nôtres ces deux derniers jours, nous pouvons dire que ces objectifs ont été largement atteints. Les synthèses des ateliers qui viennent d'être présentées nous le démontrent amplement.

Ainsi, les pays qui n'ont pas encore présenté leur rapport dans le cadre du troisième cycle ont pu recueillir les éléments d'évaluation de ceux qui se sont déjà prêtés à cet exercice, en termes de mobilisation de toutes les institutions et de toutes les structures de l'État, dans la mise en œuvre des recommandations issues du 2<sup>e</sup> cycle de l'examen.

Ils ont échangé également sur leurs expériences respectives ou potentielles en matière de rapports à mi-parcours, de même que sur la façon dont le troisième passage EPU s'est déroulé, dans ses différentes phases, allant de la préparation et la présentation du rapport, jusqu'à la formulation des recommandations et les réactions du pays examiné vis-à-vis de ces dernières, en passant par le dialogue interactif avec les autres États et le rôle et l'interaction avec les troïkas.

D'autre part, les échanges ont pu porter également sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations issues de ce mécanisme et sur les bonnes pratiques observées dans ce domaine. Des voies d'approche dynamiques et encourageantes ont pu être explorées.

Enfin, ce séminaire aura permis d'aborder la question essentielle de l'assistance technique et financière, dont de nombreux États ont besoin pour la mise en œuvre effective des recommandations, en partageant les différentes expériences relatives aux modes d'assistance financière et technique et aux difficultés rencontrées par les États pour y accéder.

Ce séminaire doit également son succès à la présence de parlementaires, de représentants d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales. Leur contribution dans les ateliers, aussi bien comme experts que comme participants, a incontestablement apporté une plus-value remarquable à nos travaux. Qu'ils en soient remerciés.

Nous sommes convaincus que les nombreux et riches échanges intervenus pendant cette rencontre de Dakar positionnent le groupe des pays francophones au sein du Conseil des droits de l'homme pour contribuer utilement aux débats, aux choix et aux orientations qui ne manqueront pas d'intervenir, notamment dans le cadre du point 6 de l'agenda du Conseil, s'agissant de l'évaluation et du prochain recadrage des procédures de l'Examen périodique universel.

Le Groupe francophone pourrait, en effet, jouer un rôle important dans la prise de conscience et dans l'émergence de nouveaux consensus sur un certain nombre de modalités susceptibles de renforcer et de consolider le mécanisme de l'EPU.

Je pense notamment à la nécessité de repenser, à un moment ou un autre, nos modes d'intervention en matière d'assistance technique. À mi-parcours du troisième cycle de l'EPU, le moment est peut-être venu de commencer à réfléchir sur la manière de capitaliser l'expérience acquise durant les deux derniers cycles et d'opérer des choix plus stratégiques qui se basent sur les enseignements tirés. En d'autres termes, et sans abandonner totalement les réponses ponctuelles à des demandes ponctuelles d'assistance technique, il s'agirait de voir comment peut-on passer d'une offre réactive à une offre proactive d'assistance technique qui tire profit d'une analyse exhaustive des recommandations formulées, analyse basée sur des indicateurs convenus, et des besoins exprimés par les pays, tant lors de leur passage à l'EPU qu'à l'occasion des rapports à mi-parcours qu'ils auraient présentés au Conseil.

Autant de questions qui pourraient être approfondies par nos pays membres et notamment au sein du Groupe de travail sur les droits de l'Homme, mis en place par le Groupe des Ambassadeurs francophones de Genève, afin de faire avancer la réflexion à leur sujet et contribuer, comme je le disais tout à l'heure, à l'émergence de consensus plus large à leur sujet.

Monsieur le Ministre,  
Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer cette intervention sans adresser un mot particulier à chacune et à chacun d'entre vous pour votre participation assidue aux travaux de ce séminaire. Que les Ambassadeurs, Présidents modérateurs des ateliers, Représentants du HCDH, Représentants des Institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations non gouvernementales, ainsi que l'équipe des rapporteurs qui s'est tant donnée pour que nous puissions clôturer les travaux à temps, trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements.

Je n'oublie pas non plus qu'il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui ne figurent sur aucune liste de participants, tels que ceux qui étaient chargés de la sécurité, la restauration et les services les plus divers de logistique, le transport, etc. Sans leur concours, nous n'aurions pas pu arriver aux résultats qui viennent de nous être restitués. Je tiens à leur transmettre nos sentiments de gratitude pour la part qu'ils ont prise dans le succès de notre rencontre.

Il ne me reste plus qu'à saluer nos hôtes sénégalais, en leur disant toute notre reconnaissance pour leur accueil, leur hospitalité et pour toutes les conditions qu'ils ont réunies pour nous permettre de travailler dans les meilleures conditions. Permettez-moi de porter une mention particulière à l'Ambassadeur Coly Seck, Président du GAF de Genève pour implication personnelle qui fut la sienne, afin que le Sénégal accepte, oserais-je dire au pied levé, d'accueillir ce séminaire. Je m'en voudrais d'omettre mes collègues de la DAPG, qui ont travaillé d'arrache-pied pour la tenue de ce 5<sup>e</sup> séminaire.

À tous les participants, je souhaite enfin un bon retour chez vous, que ce soit à Genève ou dans vos pays respectifs, en vous promettant que, demain, encore plus qu'hier, la Francophonie restera à vos côtés, dans cette superbe entreprise qu'est la promotion et la protection des droits de l'Homme.

Je vous remercie.



**M. Mahamane CISSE-GOURO**  
**Chef de la Branche Afrique au Haut-Commissariat**  
**des Nations unies aux Droits de l'Homme**

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice/ou son représentant,  
 Mesdames, Messieurs les représentants des Institutions de  
 la République en vos rangs et qualités,  
 Excellences mesdames messieurs les ambassadeurs,  
 Mesdames, Messieurs les représentants des Institutions internationales et  
 régionales en vos rangs et qualités,  
 Madame la Présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des Peuples,  
 Mesdames, messieurs les représentants des INDH,  
 Mesdames messieurs les représentants des organisations de la société civile,  
 Mesdames, Messieurs les Experts internationaux et nationaux,  
 Chers participants, chères participantes,  
 Chers collègues du SNU

Nous voici aux termes du 5<sup>e</sup> séminaire francophone sur l'examen périodique universel co-organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme et le Gouvernement du Sénégal.

Permettez-moi d'emblée de saluer l'assiduité et la disponibilité dont vous avez fait montre tout au long du séminaire. Votre engagement pour les droits de l'Homme ainsi que la maîtrise par les personnes ressources des thèmes abordés ont largement contribué à la réussite de cette rencontre.

Permettez-moi aussi – au nom du HCDH - de remercier très sincèrement l'OIF, partenaire stratégique avec lequel nous cheminons depuis de longues années sur les questions de droits de l'Homme, pour son appui à la fois technique et financier à la bonne organisation de ce 5<sup>ème</sup> séminaire.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement du Sénégal [représenté par le Ministère des Affaires Etrangères et des Sénégalais de l'Extérieur et le Ministère de la Justice] qui nous a fait l'honneur d'accueillir cette importante rencontre et de lui exprimer notre gratitude pour toutes les facilités mises à notre disposition assurant ainsi le bon déroulement de la rencontre.

A vous cher(e)s participant(e)s dont il m'a été donné d'apprécier pendant ces deux jours, l'intérêt et l'engagement pour les droits de l'Homme, et à qui nous devons la réussite du séminaire, je vous dis tout simplement, mais très sincèrement merci.

Mesdames, Messieurs,  
 Cher.es participant.es,

La rencontre qui nous réunit depuis deux jours avait pour enjeux principaux de : (i) contribuer à l'amélioration de la préparation des États pour le 3<sup>e</sup> cycle de l'EPU ainsi que la mise en œuvre et le suivi des recommandations ; (ii) de permettre aux États de s'approprier la méthodologie d'élaboration d'une approche intégrée de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU et des



autres mécanismes onusiens et régionaux des droits de l'Homme ; (iii) de mettre en cohérence les ODD avec les recommandations acceptées par les États dans le cadre de l'EPU ; et (iv) permettre aux États de se familiariser avec les options d'assistance technique et financière au niveau multi et bilatéral.

Dans cette perspective, pendant deux jours, vous avez échangé sur les mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme ; vous avez partagé des expériences et des bonnes pratiques en matière de mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU ; vous avez aussi passé en revue le rôle des partenaires techniques et financiers, des parlementaires, des INDH et des organisations de la société civile dans le processus du suivi de l'EPU.

Entre autres, il ressort des échanges et débats qui ont ponctué les différentes sessions plénières et les travaux en ateliers, l'impérieuse nécessité de mettre en place et/ou de renforcer, un mécanisme national chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU et des autres mécanismes des droits de l'Homme (universels et régionaux) et de promouvoir une synergie d'actions pour plus d'efficacité entre eux (élaboration PAN, etc...).

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'importance du sujet demande un engagement de la part de toutes les parties prenantes, le gouvernement, la société civile, les parlementaires, les magistrats, etc. Chacun à son niveau a un rôle à jouer dans la mise en œuvre effective des recommandations issues des mécanismes de droits de l'Homme, dont ceux issues de l'Examen périodique universel.

Nous invitons donc les différents acteurs à conjuguer leurs efforts afin de réaliser la mise en œuvre de ces recommandations et donc la mise en œuvre des droits de l'Homme pour tous, dans vos pays respectifs et au-delà.

Pour sa part, le HCDH a pris bonne note de l'appel lancé au système des Nations Unies par le Gouvernement du Sénégal pour renforcer son appui aux efforts consentis par les États pour mettre en place et/ou renforcer les mécanismes nationaux et régionaux de coordination et de suivi des engagements internationaux et régionaux dans le domaine des droits de l'Homme. Et, je voudrais ici renouveler la disponibilité du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme - dans le cadre de son mandat et dans la limite de ses moyens - à accompagner les États dans leurs nobles tâches de promotion et de protection des droits de l'Homme. Je suis convaincu que le SNU sous l'égide du Coordonnateur Résident en fera de même.

En vous remerciant d'avoir ravivé à Dakar, la solidarité féconde qui nous a rassemblés à Rabat, Tunis et Chisinau, sur ces quelques mots, je souhaite à chacune et à chacun de vous un bon retour dans vos foyers et sur vos lieux de travail respectifs.

Je vous remercie de votre aimable attention.

# Synthèse des travaux en ateliers



# Atelier 1

## LES BONNES PRATIQUES DANS LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES RECOMMANDATIONS DE L'EPU

Rapporteur général :

**Le Groupe 1** a été présidé par S.E. M. Aimé Clovis GUILLOND, Ambassadeur, Représentant permanent du Congo à Genève et Mme Souad HOUSSEIN FARAH, Conseillère juridique du Président de la République de Djibouti.

Le Groupe a bénéficié des interventions de : M. Gabriel NONETCHOUPO, Chef de Division de la protection et de la promotion des droits de l'Homme du Comité national des droits de l'Homme du Cameroun ; de M. Senghane SENGHOR, Chargé de programmes, Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDO) ; et de M. De Achille N'JDOMOU, Directeur des droits de l'Homme, Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire.

**Le Groupe 2** a été présidé par S.E. M. Làzaro EKUA AVOMO, Ambassadeur, Représentant permanent de la Guinée Équatoriale à Genève et Mme Charlotte Marie Tessy ROMULUS, Directrice des Affaires juridiques, Ministère de la condition féminine et aux droits des femmes d'Haïti.

Le Groupe a bénéficié des interventions de : M. Patrick PICKERING, Conseiller en politiques, Ministère des affaires mondiales du Canada ; M. Ahmed ABOU EL WAFI, Membre du Conseil national des droits de l'Homme d'Égypte ; Mme Fatimata SY, Vice-Présidente de la Coalition des organisations de la société civile pour l'EPU ; M. Yakouma Jean de Dieu BAMBARA, Directeur général de la défense des droits humains, Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique du Burkina Faso.

**Le Groupe 3** a été présidé par S.E. Mme Kadra AHMED HASSAN, Ambassadeure, Représentante permanente de Djibouti à Genève et Mme Ama Loewu HODO, Directrice de la Prévention des Conflits, Secrétaire d'État chargé des droits de l'Homme du Togo.

Le Groupe a bénéficié des interventions de : Mme Anita DOLMA, Coordinatrice du secrétariat technique du comité interministériel des droits de la personne d'Haïti ; Mme Abra Mansa Emefa Mawolewogbo DUYIBOE, Chef de la Division lutte contre la discrimination raciale, religieuse et autres pratiques culturelles néfastes de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo ; Mme Justine LIAISON, Secrétaire exécutif de la Coalition nationale des associations et ONG en faveur de l'enfant ; et de Mme Asha Devi BURRENCHOBAY, Directrice a.i, Ministère de la Justice de Maurice.



L'objectif de cet atelier était de partager les bonnes pratiques en matière de :

- Mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations ;
- Rédaction d'un rapport à mi-parcours et/ou d'un plan de mise en œuvre et de suivi;
- Procédures de suivi par les INDH et les organisations de la société civile.
- Prise en compte Objectifs de développement durable.

Les discussions ont permis de relever les difficultés, les bonnes pratiques ainsi que les recommandations générales. Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des trois groupes de travail pour l'atelier.

## **I. Les difficultés suivantes ont été notées :**

### *De façon générale*

- Le manque de budget et l'absence de ressources financières et matérielles en vue d'assurer un suivi effectif ;
- L'absence de volonté politique ;
- L'instabilité des acteurs institutionnels chargés d'assurer le suivi et l'évaluation ;
- Le manque de coordination entre ministères et la lourdeur relative à la participation d'un grand nombre de ministères dans certains pays.

### *En ce qui concerne la participation effective de tous les acteurs*

- L'insuffisance de l'implication des parlements dans le processus de suivi ;
- L'absence de plateforme et de coordination de la société civile au niveau national ;
- La faiblesse de la participation au niveau local dans l'appropriation et la mise en œuvre des recommandations ;
- Le manque de formation de tous les acteurs concernés par le processus de suivi.

### *En ce qui concerne le suivi des recommandations*

- Les difficultés de coordination du suivi au niveau des localités des régions et de l'État ;
- La difficulté d'établir des priorités parmi les recommandations et d'en faire le suivi ;
- Le manque de collecte centralisée et ventilée de statistiques et d'informations permettant d'évaluer de manière précise la réalisation des droits de l'Homme sur le terrain ;
- Le manque de suivi et d'évaluation des progrès réalisés, y compris la mise en place d'indicateurs pertinents.

## **II. Les bonnes pratiques suivantes en termes de suivi des recommandations ont été identifiées :**

- La mise en place de comités de suivi permanents dédiés et dotés de ressources financières et matérielles adéquates à son bon fonctionnement afin de mener à bien le suivi des recommandations et le respect effectif des droits de l'Homme sur le terrain ;

- En l'absence d'un comité de suivi, prévoir une coordination informelle au niveau national pour pallier les éventuels remplacements des personnes désignées.

*En ce qui concerne la composition des comités de suivi et la participation de tous les acteurs :*

- La participation et l'implication régulière des INDH ;
- L'inclusion de la société civile pour mieux assurer la mise en œuvre des recommandations et leur évaluation à tous les niveaux de la société, notamment au niveau local ;
- L'implication des parlementaires aux travaux des comités de suivi ;
- La participation effective des enfants dans la mise en œuvre des recommandations qui les concernent, ainsi que leur accompagnement dans le cadre du processus ;
- La formation sur l'EPU de tous les acteurs – y compris des INDH et de la société civile – permettant ainsi le renforcement des capacités des différentes instances nationales et régionales et un suivi des recommandations plus efficace.

*En ce qui concerne les activités de suivi :*

- L'organisation d'ateliers de restitution ;
- L'élaboration de plans d'actions nationaux, notamment autour des priorités établies et des recommandations pertinentes ;
- L'organisation de la collecte et l'analyse de données à travers le pays ;
- La collecte de données en amont du processus afin de simplifier et de faciliter l'élaboration des rapports nationaux et à mi-parcours ;
- L'identification d'indicateurs pertinents pour évaluer le suivi des recommandations, en prenant en compte les Objectifs de développement durable ;
- L'intégration des principales recommandations dans les politiques publiques.

**III. Les recommandations générales suivantes ont été proposées :**

- La mise en place par les États d'un comité national de coordination permanent et pérenne bénéficiant des moyens nécessaires à son fonctionnement ;
- La mise en place d'un secrétariat permanent chargé d'assurer le suivi ;
- La définition claire des rôles et la répartition des responsabilités des ministères et de tous les acteurs pertinents ;
- Le développement d'outils de suivi afin d'assurer la mise en œuvre de plans opérationnels au niveau de chaque ministère, en liaison avec les ODD ;
- La rédaction d'un rapport à mi-parcours afin d'anticiper la collecte de données pour la rédaction d'un rapport national bien étoffé, d'ouvrir un dialogue national et de recenser les progrès réalisés ainsi que les mesures supplémentaires de mise en œuvre à adopter jusqu'à la fin du cycle ;
- L'utilisation d'une matrice de l'OIF ou du HCDH afin d'assurer un suivi effectif ;
- Le renforcement de la confiance entre les États vis-à-vis des INDH et de la société civile afin d'assurer, selon une approche inclusive, leur participation active ;



- L'intégration des INDH dans les comités de suivi ;
- La promotion du droit à l'information des populations sur le processus de l'EPU ;
- La constitution et le renforcement de liens entre les ODD et les droits de l'Homme au niveau des recommandations formulées ;
- La mise en place de formations sur l'EPU, y compris sur la contribution des ODD à la mise en œuvre des recommandations;
- Le partage de bonnes pratiques dans le cadre du point 6 de l'ordre du jour de la session du Conseil des droits de l'homme.

## Atelier 2

### LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES, DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME ET DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : BONNES PRATIQUES, STRATÉGIES ET DÉFIS

Rapporteur général :

**Le Groupe 1** a été présidé par S.E. M. Léopold Ismaël SAMBA, Ambassadeur, Représentant permanent de la République Centrafricaine à Genève

Le Groupe a bénéficié des interventions de : M. Seydou GUEYE, Président de la Commission des Lois, de la décentralisation, du travail et des droits humains de l'Assemblée nationale du Sénégal ; M. Halid IKHIRI, Président de la Commission nationale des droits humains du Niger ; M. Frédéric Philippe DIOUF, Président du Réseau Equitas, Sénégal ; et de Mme Noro Hanitriniaina RAVELOARISON, Chef du Service des Droits de l'Homme et des Affaires humanitaires, Ministère des Affaires étrangères de Madagascar.

**Le Groupe 2** a été présidé par : SEMme Marianne Odette BIBALOU BOUNDA Ambassadeur, Représentante permanente du Gabon à Genève

Le Groupe a bénéficié des interventions de : Mme Maimouna OUEDRAOGO SAWADOGO, Députée (Burkina Faso), Assemblée parlementaire de la Francophonie ; Mme Fatoumata GUEYE NDIAYE, Présidente de l'Association des Juristes Sénégalaises; et de Mme Martina SCHMIDT, Spécialiste des Droits de l'Homme - Affaires multilatérales et institutionnelles, Département fédéral des Affaires étrangères de Suisse

**Le Groupe 3** a été présidé par : M. Georges NAKSEU-NGUEFANG, Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF.

Le Groupe a bénéficié des interventions de : M. Abbas Ouattara IMBASSOU, Député (Côte d'Ivoire), Rapporteur à la Commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie ; Mme Souad MARTIN-SAOUDI, Cadre à la direction de la coopération et des relations internationales du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc ; M. Assane Dioma N'DIAYE, Président de la Ligue Sénégalaise des droits de l'Homme ; et de Mme Hélène PETIT, Conseillère pour les Droits de l'Homme, Représentation permanente de la France à Genève.

L'objectif de cet atelier était de partager les bonnes pratiques en matière de/d' :

- Implication des parlementaires, des INDH et de la société civile dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU ;



- Association de représentants des commissions ou des comités parlementaires concernés aux travaux des ateliers d'élaboration, de validation et d'évaluation du plan de mise en œuvre ;
- Renforcement des liens entre les parlementaires, l'INDH et les organisations de la société civile en matière de partage d'informations et de bonnes pratiques.

Les discussions ont permis de relever les difficultés, les bonnes pratiques ainsi que les recommandations générales.

Les éléments ci-après constituent la synthèse des discussions des trois groupes de travail pour l'atelier 2.

### **I. Les difficultés suivantes ont été notées :**

- L'insuffisance des ressources humaines et financières et la possibilité de collaborer avec les partenaires techniques et financiers qui accompagnent le comité de suivi ;
- L'insuffisance d'informations, d'implication et de sensibilisation des parlementaires sur le processus de l'EPU ;
- L'absence de contributions des parlementaires à la rédaction des rapports et au plaidoyer ;
- Le manque de communication, de coordination et de synergies entre les diverses parties prenantes.

### **II. Les bonnes pratiques suivantes en termes de suivi des recommandations ont été identifiées :**

#### *En ce qui concerne la participation des parlementaires*

- La création d'un réseau de parlementaires « droits de l'Homme » pour faciliter l'appropriation des enjeux sur les droits de l'Homme et leur mobilisation ;
- La création d'une sous-commission EPU au sein de la Commission parlementaire droits de l'Homme ;
- La tenue de séances régulières avec la commission chargée des droits de l'Homme pour sensibiliser les parlementaires aux recommandations ;
- L'organisation de formations sur les droits de l'Homme à l'attention des parlementaires ;
- La participation des parlementaires afin qu'ils puissent assister en direct aux séances du Conseil des droits de l'homme.

#### *En ce qui concerne l'implication des INDH et de la société civile*

- La participation effective des INDH et de la société civile aux pré-sessions d'UPR info ;
- La création de coordinations d'ONG afin de mutualiser les ressources et les compétences ;
- La rédaction et la soumission d'un rapport alternatif ou complémentaire de la société civile et de l'INDH et la préparation d'une déclaration.

### III. Les recommandations générales suivantes ont été proposées :

- L'inclusion des OSC, parlementaires et les INDH dans le comité de suivi, notamment en les associant à toutes les phases du processus ;
- La création d'une base de données en ligne afin de partager le plan d'action avec les parties prenantes;
- Le renforcement des capacités des parlementaires, notamment pour assurer une évaluation effective ;
- L'inscription dans le budget national du lien entre les ODD et les droits de l'Homme.



# Programme

## 5<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Dakar (Sénégal), 25 et 26 juillet 2018

MERCREDI 25 JUILLET	
8h00 - 9h00 :	<b>Accueil et accréditation des participants au King Fahd Palace</b>
9h00 - 9h30 :	<p><b>Cérémonie d'ouverture</b></p> <p><b>Pr Ismaila MADIOR FALL</b>, ministre de la Justice du Sénégal</p> <p><b>M. Georges NAKSEU NGUEFANG</b>, Directeur Affaires politiques et gouvernance démocratique, Organisation internationale de la Francophonie</p> <p><b>M. Gianni MAGAZZENI</b>, Chef de la Branche Examen périodique universel, Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme</p> <p>M. Mohamed IBN CHAMBAS, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel</p>
10h00 - 11h30 :	<p><b>Session plénière I</b></p> <p><b>Thème : Aperçu des mécanismes internationaux et régionaux des droits de l'Homme</b></p> <p><b>Président/Modérateur</b> : S.E. M Coly SECK, Ambassadeur, Représentant permanent du Sénégal à Genève, Président du Groupe des Ambassadeurs francophones</p> <p><b>Présentation 1 : Aperçu du système international des droits de l'Homme (15 min)</b></p> <p>Intervenant : M. Bacre Wally NDIAYE, Expert des Nations unies</p> <p><b>Présentation 2 : Les mécanismes régionaux des droits de l'Homme dans le contexte de l'Examen périodique universel (15 min)</b></p> <p>Intervenante : Mme Soyata MAIGA, Présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples</p> <p><b>Présentation 3 : Mise en place et renforcement des mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi / lien entre l'Examen périodique universel, les autres organes de traité et les procédures spéciales / Indicateurs des droits de l'Homme du HCDH (20 min)</b></p> <p>Intervenant : M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche Examen périodique universel, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme</p> <p><b>Présentation 4 : Les Objectifs de développement durable et les droits de l'Homme (15 min)</b></p> <p>Intervenant : M. Isiyaka SABO, Point focal Objectifs de développement durable (ODD), Programme des Nations unies pour le développement, Dakar</p>
	<b>Questions réponses</b>



11h30 - 11h45 :	Pause-café
11h45 – 13h00 :	<b>Session plénière II</b> <b>Thème : Outils de mise en œuvre de l'Examen périodique universel</b> <b>Présentation 1 : Présentation du nouveau Guide sur l'Examen périodique universel de l'Organisation internationale de la Francophonie (15 min)</b> Intervenants : M. Salvatore SAGUÈS, Spécialiste de programme Droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie M. Nasos MAKRYTHANASIS, Attaché de programme Droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie <b>Présentation 2 : Présentation des Guides sur l'Examen périodique universel d'UPR Info (15 min)</b> Intervenante : Mme Mona M'BIKAY, Directrice exécutive d'UPR Info
	<b>Questions – réponses</b>
13h00 - 14h30 :	Déjeuner sur place
14h30 – 18h00 :	Poursuite des travaux en ateliers (trois groupes de travail en parallèle)

14h30 – 18h00 : ATELIER 1 : Les bonnes pratiques dans le suivi et l'évaluation des recommandations de l'Examen périodique universel			
<p><b>ATELIER 1</b>  <b>Mercredi 25 juillet</b>  <b>14h30 - 16h00 et 16h30 - 18h</b>  <b>(durée: 3h00)</b></p> <p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partager des expériences et des bonnes pratiques en matière de préparation des États au passage à l'EPU et de mise en œuvre effective des recommandations de l'EPU ;</li> <li>- Examiner la manière de faciliter les actions de suivi avant et après le passage des États à l'EPU.</li> </ul> <p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) Outils de suivi (les indicateurs du HCDH, l'Index universel des droits de l'Homme, Guides du HCDH sur l'EPU, Guide de l'OIF sur l'EPU, Guides d'UPR Info) ;</li> <li>b) Le suivi des recommandations des mécanismes internationaux et régionaux (mécanismes nationaux d'élaboration des rapports et de suivi, plan d'action national relatif aux droits de l'Homme)</li> </ol>	<p><b>GROUPE 1</b>  <b>Rapporteurs :</b>  <b>Mme D. COUVEINHESMATSUMOTO -</b>  <b>M. N. MAKRYTHANASIS</b></p> <p><b>14h30 - 16h00 :</b></p> <p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. M. Aimé Clovis GULLOND, Ambassadeur, Représentant permanent du Congo à Genève et Mme Souad HOUSSEIN FARAH, Conseillère juridique du Président de la République de Djibouti</p> <p><b>Les expériences positives en matière de mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations</b> – M. Mohamed ADI, Chef de la division de la coordination avec les Départements gouvernementaux, Maroc</p> <p><b>Les bonnes pratiques des INDH en matière de suivi</b> – M. Gabriel NONETCHOUPO, Chef de Division de la protection et de la promotion des droits de l'Homme du Comité national des droits de l'Homme du Cameroun</p> <p><b>16h00 – 16h30 : Pause-café</b></p> <p><b>16h30 - 18h00</b></p> <p><b>Les bonnes pratiques de la société civile en matière de suivi</b> – M. Senghane SENGHOR, Chargé de Programmes, Rencontre africaine pour la défense des droits de l'Homme (RADDHO)</p> <p><b>La rédaction du rapport à mi-parcours et/ou du plan de suivi</b> – M. De Achille NJDOMOU, Directeur des droits de l'Homme, Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire</p>	<p><b>GROUPE 2</b>  <b>Rapporteurs</b>  <b>S. SAGUÈS</b>  <b>Mme F. CAMARA HOUËL</b></p> <p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. M. Lázaro EKUA AVOMO, Ambassadeur, Représentant permanent de la Guinée Equatoriale à Genève et Mme Charlotte Marié Tessy ROMJULUS, Directrice des Affaires juridiques, Ministère de la condition féminine et aux droits des femmes d'Haïti</p> <p><b>Les expériences positives en matière de mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations</b> – M. Patrick PICKERING, Conseiller en politiques, Ministère des affaires mondiales du Canada</p> <p><b>Les bonnes pratiques des INDH en matière de suivi</b> – M. Ahmed ABOU EL WAFI, Membre du Conseil national des droits de l'Homme d'Egypte</p> <p><b>16h00 – 16h30 : Pause-café</b></p> <p><b>16h30 - 18h00</b></p> <p><b>Les bonnes pratiques de la société civile en matière de suivi</b> – Mme Fatimata SY, Vice-Présidente de la Coalition des organisations de la société civile pour l'EPU</p> <p><b>La rédaction du rapport à mi-parcours et/ou du plan de suivi</b> – M. Yakouma Jean de Dieu BAMBARA, Directeur général de la défense des Droits humains, Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique du Burkina Faso</p>	<p><b>GROUPE 3</b>  <b>Rapporteurs</b>  <b>M. B. BAMBA</b>  <b>Mme C. THOMPSON</b></p> <p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. Mme. Kadra AHMED HASSAN, Ambassadeur, Représentante permanente de Djibouti à Genève et Mme Ama Loewu HODO, Directrice de la Prévention des Conflits, Secrétaire d'Etat chargé des droits de l'Homme du Togo</p> <p><b>Les expériences positives en matière de mise en place d'un comité interministériel chargé du suivi de l'ensemble des recommandations</b> – Mme Anita DOLMA, Coordinatrice du secrétariat technique du comité interministériel des droits de la personne d'Haïti</p> <p><b>Les bonnes pratiques des INDH en matière de suivi</b> – Mme Abra Mansa Emefa Mawolewogbo DUYIBOE, Chef de la Division lutte contre la discrimination raciale, religieuse et autres pratiques culturelles néfastes de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo</p> <p><b>16h00 – 16h30 : Pause-café</b></p> <p><b>16h30 - 18h00</b></p> <p><b>Les bonnes pratiques de la société civile en matière de suivi</b> – Mme Justine LIAISON, Secrétaire exécutif de la Coalition nationale des associations et ONG en faveur de l'enfant</p> <p><b>La rédaction du rapport à mi-parcours et/ou du plan de suivi</b> – Mme Asha Devi BURENCHOBAY, Directrice a.i, Ministère de la Justice de Maurice</p>



## JEUDI 26 JUILLET

10h00 - 11h30 :

### Session plénière III

#### Thème : Partenariats dans la mise en œuvre de l'EPU

**Président/Modérateur** : S.E. M. Henri MONCEAU, Ambassadeur, Représentant permanent de l'OIF à Genève et à Vienne

#### Présentation 1 : Le rôle des parlementaires et des INDH dans le suivi de l'EPU

Intervenante :

- M. Moustapha NIASSE, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal (5 min)
- M. Moussa Abdoul THIAM, député (Sénégal), Président délégué de la section sénégalaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (5 min)
- M. Rogier HUIZENGA, Responsable du programme Droits de l'Homme, Union interparlementaire (5 min)
- M. Gianni MAGAZZENI, Chef de la Branche de l'Examen périodique universel, Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme (5 min)
- M. Gilbert SEBIHOGO, Directeur exécutif du Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (5 min)
- Me Pape SENE, Président du Comité sénégalais des droits humains (5 min)

#### Présentation 2 : Le rôle des partenaires techniques et financiers dans le suivi de l'EPU

Intervenant :

- M. Guillaume NGEFA, Directeur de la Division des droits de l'Homme de la MINUSMA (10 min)
- Mme Laylee MOSHIRI, Point focal Objectifs de développement durable, UNICEF (10 min)
- M. Salvatore SAGUÉS, M. Bakary BAMBA Junior et M. Abraham BENGALY, Secrétaire général, Ministère des Droits de l'Homme du Mali (10 min)
- Mme Fatou CAMARA HOUEL, Coordinatrice du Fonds d'affectation spéciale pour le soutien à la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme (10 min)

#### Questions réponses

10h30 – 11h00 :

Pause-café

**11h00 – 12h30 : ATELIER 2**

**Le rôle des parlementaires, des Institutions nationales des droits de l'Homme et des organisations de la société civile : bonnes pratiques, stratégies et défis**

<p><b>ATELIER 2</b>  <b>Jeudi 26 juillet</b>  <b>11h00 – 12h30</b>  <b>(durée: 1h30)</b></p>	<p><b>GROUPE 1</b>  <b>Rapporteurs :</b>  <b>Mme D. COUVEINHESMATSUMOTO -</b>  <b>M. N. MAKRYTHANASIS</b></p>	<p><b>GROUPE 2</b>  <b>Rapporteurs</b>  <b>S. SAGUÈS</b>  <b>Mme F. CAMARA HOUËL</b></p>	<p><b>GROUPE 3</b>  <b>Rapporteurs</b>  <b>M. B. BAMBA</b>  <b>Mme C. THOMPSON</b></p>
<p><b>Objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanger sur la meilleure manière de mieux impliquer et intégrer les parlements, les Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) et la société civile dans le processus de l'ÉPU</li> </ul> <p><b>Thèmes proposés :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Le rôle des parlementaires (ratification, vote du budget et adoption des lois) ;</li> <li>Le rôle des Institutions nationales des droits de l'Homme dans la promotion des droits de l'Homme et la mise en oeuvre des recommandations de l'ÉPU;</li> <li>Le rôle de la société civile (participation, plaidoyer et suivi de l'ÉPU).</li> </ol>	<p><b>14h30 - 16h00 :</b></p> <p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. M Léopold Ismaël SAMBA, Ambassadeur, Représentant permanent de la République Centrafricaine à Genève</p> <p><b>Le rôle des parlementaires dans le suivi de l'ÉPU</b> – M. Seydou GUEYE, Président de la Commission des Lois, de la décentralisation, du travail et des droits humains de l'Assemblée nationale du Sénégal</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de promotion des droits de l'Homme et de mise en oeuvre des recommandations</b> – M. Hâlid IKHIRI, Président de la Commission nationale des droits humains du Niger</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de participation, de plaidoyer et de suivi</b> – M. Frédéric Philippe DIOUF, Président du Réseau Equitas, Sénégal</p> <p><b>Les bonnes pratiques des États en matière d'intégration d'ONG et d'INDH dans le suivi de l'ÉPU</b> – Mme Noro Haniriniaina RAVELoarison, Chef du Service des Droits de l'Homme et des Affaires humanitaires, Ministère des Affaires étrangères de Madagascar</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b>  S.E. Mme Marianne Odette BIBALOU BOUNDA Ambassadeur, Représentante permanente du Gabon à Genève</p> <p><b>Le rôle des parlementaires dans le suivi de l'ÉPU</b> – Mme Maimouna OUEDRAGO SAWADOGO, Députée (Burkina Faso), Assemblée parlementaire de la Francophonie</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de promotion des droits de l'Homme et de mise en oeuvre des recommandations</b> – M. Emmanuel NIBISHAKA, Secrétaire général de la Commission nationale des droits de la personne du Rwanda</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de participation, de plaidoyer et de suivi</b> – Mme Fatoumata GUEYE NDIAYE, Présidente de l'Association des Juristes Sénégalaises</p> <p><b>Les bonnes pratiques des États en matière d'intégration d'ONG et d'INDH dans le suivi de l'ÉPU</b> – Mme Martina SCHMIDT, Spécialiste des Droits de l'Homme - Affaires multilatérales et institutionnelles, Département fédéral des Affaires étrangères de Suisse</p>	<p><b>Président/Modérateur :</b>  M. Georges NAKSEU NGUEFANG, Directeur « Affaires politiques et gouvernance démocratique », OIF</p> <p><b>Le rôle des parlementaires dans le suivi de l'ÉPU</b> – M. Abbas Ouattara IMBASSOU, Député (Côte d'Ivoire), Rapporteur à la Commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de promotion des droits de l'Homme et de mise en oeuvre des recommandations</b> – Mme Souad MARTIN-SAOUDI, Cadre à la direction de la coopération et des relations internationales du Conseil national des droits de l'Homme du Maroc</p> <p><b>Les bonnes pratiques en matière de participation, de plaidoyer et de suivi</b> – M. Assane Dioma NDIAYE, Président de la Ligue Sénégalaise des droits de l'Homme</p> <p><b>Les bonnes pratiques des États en matière d'intégration d'ONG et d'INDH dans le suivi de l'ÉPU</b> – Mme Hélène PETIT, Conseillère pour les Droits de l'Homme, Représentation permanente de la France à Genève</p>



12h30 – 14h30 :

Déjeuner

15h00 – 16h30 :

Session de clôture

**Président/Modérateur :**

M. Pape Oumar SAKHO, Président du Conseil constitutionnel du Sénégal

**Présentation des conclusions et des recommandations du séminaire par plusieurs ambassadeurs.**

**Allocutions de clôture :**

- SEM. Henri MONCEAU, Ambassadeur, Représentant Permanent de l'OIF à Genève et à Vienne
- M. Mahamane CISSE-GOURO, Chef de la Branche Afrique au HCDH
- Pr Ismaila MADIOR FALL, ministre de la Justice du Sénégal (à confirmer)

# Liste des participants

## 5<sup>e</sup> SÉMINAIRE FRANCOPHONE SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

Dakar (Sénégal), 25 et 26 juillet 2018

### ÉTATS ET GOUVERNEMENTS MEMBRES

#### ALBANIE

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
*Artemis DRALO*

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères  
*Mme Brunilda MINAROLLI PEÇI*

#### ARMÉNIE

Ministère des Affaires étrangères d'Arménie  
*Mme Lia MIRZOYAN*

Mission permanente de l'Arménie à Genève  
*Mme Varduhi SAHAKYAN*

#### BÉNIN

Ministère de la Justice  
*M. Erick Martial Sedaminou HACHEME*

Ministère de la Justice du Bénin  
*Mme Akouavi Inès Laurenda HADONOU TOFFOUN*

#### BURKINA FASO

Ministère de la Justice du Burkina Faso  
*M. Yakouma Jean de Dieu BAMBARA*

Mission Permanente du Burkina Faso à Genève  
*M. Emmanuel OUALI*

#### BURUNDI

Ministère des droits de la personne humaine du Burundi  
*M. Desire HARIMENSHI*

Mission Permanente du Burundi à Genève  
*M. Renovat TABU*

#### CABO VERDE

Cabinet du Premier Ministre du Cap Vert  
*M. Marco Antonio CORREIA*

#### CAMEROUN

Ministère de la Justice du Cameroun  
*Mme Clairette Sylvie MANKENTSOP WAMBA EPSE NGUEKEU*

Mission Permanente du Cameroun à Genève  
*M. Innocent Bertin BIDIMA*

#### CANADA

Ministères des affaires mondiales du Canada  
*M. Patrick PICKERING*

#### CENTRAFRIQUE

Ministère de la Justice  
*M. Firmin Gabin N'GBENG-MOKOUE*

#### COMORES

Ministère de la Justice des Comores  
*Hamza BEN ATTOUMANE*

#### CONGO

Ministère des Affaires étrangères du Congo  
*M. Jean Didier Clovis NGOULOU*

Mission Permanente du Congo à Genève  
*M. Aimé Clovis GUILLOND*

#### CÔTE D'IVOIRE

Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire  
*M. Amah Eugénie BOSSO EPSE YAO*

Ministère de la Justice de Côte d'Ivoire  
*M. De Achille N'DJOMOU*



## DJIBOUTI

Ministère de la Justice de Djibouti  
*M. Maki OMAR ABDOULKADER*

Présidence de la République de Djibouti  
*M. Souad HOUSSEIN FARAH*

## FRANCE

Représentation permanente de la France à Genève  
*Mme Hélène PETIT*

## GABON

Mission Permanente du Gabon à Genève  
*Mme Marianne Odette BIBALOU*

## GUINÉE ÉQUATORIALE

Ministère de la Justice  
*M. Manuel MBA NCHAMA*

Mission Permanente de Guinée Equatoriale à Genève  
*M. Lazaro EKUA AVOMO*

## HAÏTI

La Primature  
*Mme Anita EAN BAPTISTE DOLMA*

## LAOS

Ministère des affaires étrangères de la RDP Lao  
*M. Southida CHOMMANICHANH*

Mission permanente de la RDP Lao à Genève  
*M. Kalamoungkhoun SOUPHANOUVONG*

## MADAGASCAR

Ministère de la Justice de Madagascar  
*Mme Hanitriniaina BELALAHY*

Ministère des Affaires étrangères  
*Mme Noro Hanitriniaina RAVELOARISON*

## MALI

Ministère des droits de l'Homme du Mali  
*M. Abraham BENGALY*

## MAROC

Ministère d'Etat chargé des droits de l'Homme du Maroc  
*M. Mohammed ADI*

## MAURICE

Ministère de la Justice  
*Mme Asha Devi BURRENCHOBAY*

Ministère de la Justice  
*Mme Asha PILLAY NABABSING*

## MAURITANIE

*M. Rassoul EL KHAL*  
Commissaire Adjoint aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société civile

## MOLDAVIE

Ministère des affaires étrangères et de l'intégration européenne de la République de Moldova  
*Mme Mihaela MARTINOV*

Mission permanente de la République de Moldova à Genève  
*Mme Cristina CEREVATE*

## NIGER

Ministère de la Justice du Niger  
*M. Maman Sani OUSSEINI DJIBAGE*

Mission Permanente du Niger à Genève  
*M. Lasse DIDIER SEWA*

## SÉNÉGAL

Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur  
*M. Sidiki KABA*

Assemblée nationale - Sénégal  
*M. Seydou DIOUF*

Conseil constitutionnel  
*M. Pape Oumar SAKHO*

Mission Permanente du Sénégal à Genève  
*M. Serigne DIEYE*

Mission permanente du Sénégal à Genève  
*M. Coly SECK*

## SUISSE

Département fédéral des affaires étrangères  
*Mme Martina SCHMIDT*

## TCHAD

Mission Permanente du Tchad à Genève  
*M. Mallaye ADJI*

**TOGO**

Secrétaire d'Etat chargé des droits de l'Homme  
Mme Ama Loewu HODO

Mission Permanente du Togo à Genève  
M. Awoki KOINZI

**VIETNAM**

Ministère des affaires étrangères  
Truong Giang VU

Mission permanente du Viet Nam à Genève  
M. Khanh Toan NGUYEN

**INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME****ALGÉRIE**

M. Ahmed ZERROUK  
Directeur d'Etudes et de Recherche du Comité  
National des Droits de l'Homme d'Algérie

**BURKINA FASO**

M. Winiabané Albain SOME  
Conseiller en Droits Humains à la Commission  
Nationale des Droits Humains du Burkina Faso

**BURUNDI**

M. Jean-Baptiste BARIBONEKEZA  
Président de la Commission Nationale Indépen-  
dante des Droits de l'Homme du Burundi

**CABO VERDE**

Mme Zaida Alice ALMEIDA T. M. FREITAS  
Présidente de la Commission Nationale des Droits  
de l'Homme et de la Citoyenneté du Cap Vert

Mme Marisia Sonia DELGADO NASCIMENTO  
Sociologue auprès de la Commission Nationale des  
Droits de l'Homme et de la Citoyenneté du Cap Vert

**CAMEROUN**

M. Gabriel NONETCHOUPO  
Chef de la Division de la Protection et de la Pro-  
motion à la Commission nationale des Droits de  
l'Homme et des Libertés du Cameroun

**CONGO (RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU)**

M. Mwamus MWAMBA MUSHIKONKE  
Président de la Commission nationale des Droits de  
l'Homme de la RDC

**CÔTE D'IVOIRE**

M. Sekou Tidjiane Amadou TRAORE  
Chargé d'Etudes au Cabinet de la Présidente du  
conseil National des Droits de l'Homme de Côte  
d'Ivoire

**DJIBOUTI**

M. Omar Oudin SALEBAN  
Président de la Commission Nationale des Droits de  
l'Homme de Djibouti

**ÉGYPTE**

M. Ahmed ABOU EL WAFA  
Membre du Conseil National des Droits de l'Homme  
d'Egypte

**HAÏTI**

M. Rénan HEDOUVILLE  
Protecteur du citoyen à l'Office de la Protection du  
Citoyen à Haïti

Mme Régine HEDOUVILLE  
Conseillère juridique à l'Office de la Protection du  
Citoyen à Haïti

**MADAGASCAR**

Mme Armandine RAKOTOZAFY,  
Représentante des Organisations non gouverne-  
mentales œuvrant dans la défense des Droits de  
l'Homme à la Commission Nationale Indépendante  
des Droits de l'Homme de Madagascar

**MALI**

M. Filifing DIAKITE  
Rapporteur général de la Commission Nationale  
des Droits de l'Homme du Mali

**MAROC**

M. Souad MARTIN-SAOUDI  
Cadre à la direction de la coopération et des rela-  
tions internationales du Conseil national des droits  
de l'Homme du Maroc

**MAURITANIE**

M. Mohamed BRAHIM  
Secrétaire général de la Commission nationale des  
Droits de l'Homme de Mauritanie



## NIGER

*M. Halid IKHIRI*

Président de la Commission nationale des Droits Humains du Niger

## SÉNÉGAL

*M. Pape SENE*

Président du Comité Sénégalais des droits humains du Sénégal

## TOGO

*Mme Abra Mansa Emefa Mawolewogbo  
DUYIBOE*

Chef de la Division lutte contre la discrimination raciale, religieuse et autres pratiques culturelles néfastes de la Commission nationale des droits de l'Homme du Togo

## TUNISIE

*M. Taoufik BOUDERBALA*

Président du comité supérieur des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales de Tunisie

## OBSERVATOIRE NATIONAL DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

*Mme Josette Marceline LOPEZ NDIAYE*  
Observateur National des Lieux de Privation de Liberté du Sénégal

## ORGANISATION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME (ONDH)

*M. Abdoul Aziz BADIANE*  
Président de l'Organisation nationale des Droits de l'Homme du Sénégal

## RÉSEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME

*M. Gilbert SEBIHOGO*  
Directeur exécutif du Réseau des Institutions Nationales Africaines des Droits de l'Homme

## ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

### ACAT - SÉNÉGAL

*M. Alain SAMBOU*

Chargé de la communication et des relations extérieures de l'ACAT Sénégal

### AMNESTY INTERNATIONAL

*M. Seydi GASSAMA*

Directeur de la section Amnesty International Sénégal

### AIDES-SÉNÉGAL

*M. Diadji DIOUF*

Président de AIDES-Sénégal

### ARTICLE 19 AFRIQUE DE L'OUEST

*Mme Fatou SENGHOR*

Directrice Régionale d'ARTICLE 19 Afrique de l'Ouest

### ASSOCIATION DES JURISTES SÉNÉGALAISES (AJS)

*Mme Fatoumata Gueye NDIAYE*

Administrateur civil, juriste spécialisée en administration des collectivités locales

### COALITION POUR L'EPU - SÉNÉGAL

*Mme Fatimata SY*

Vice-Présidente de la Coalition des organisations de la société civile pour l'EPU

### CONAFE-SÉNÉGAL

*Mme Justine LIAISON*

Secrétaire Exécutive de la CONAFE

### FÉDÉRATION SÉNÉGALAISE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPÉES

*M. Yatma FALL*

Présidente de la Fédération sénégalaise des associations de personnes handicapées

### GROUPE AGORA DE RECHERCHE POUR L'ÉDUCATION AUX DROITS DE L'ENFANT ET À LA PAIX - SÉNÉGAL

*M. Gaspard ONOKOKO ONOSAL*

Président du groupe Agora de recherche pour l'éducation aux droits de l'Enfant et à la Paix.

## LIGUE SÉNÉGALAISE DES DROITS DE L'HOMME (LSDH)

*M. Assane Dioma N'Diaye*  
Président de la Ligue Sénégalaise des Droits de l'Homme

## RÉSEAU EQUITAS SÉNÉGAL POUR L'ÉDUCTIONS AUX DROITS HUMAINS

*M. Frédéric Philippe DIOUF*  
Président du Réseau Equitas, Sénégal

## UPR INFO

*Mme Monamundi M'BIKAY*  
Directrice exécutive d'UPR Info

## ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

*M. Abbas Ouattara IMBASSOU*  
Député (Côte d'Ivoire), Rapporteur à la Commission des Affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

*Mme Maimouna OUDREAOGO SAWADOGO*  
Député (Burkina Faso) à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

*M. Philippe PEJO*  
Conseiller, Chargé de la Commission des affaires parlementaires à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

*M. Moussa Abdoul THIAM*  
Député (Sénégal), Président délégué de la section sénégalaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

## ORGANISATIONS INTERNATIONALES

### COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

*Mme Sohayata MAIGA*  
Présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples

### HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)

*M. Gianni MAGAZZENI*  
Chef de la Branche Examen périodique universel (HCDH)

*Mme Fatou Camara HOUEL*  
Coordinatrice du Fonds d'affectation spéciale pour le soutien à la participation des pays les moins avancés (PMA) et des petits États insulaires en développement (PEID) aux travaux du Conseil des droits de l'homme

*M. Guillaume NGEFA*  
Directeur de la Division des droits de l'Homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)

*M. Pie NTAKARUTIMANA*  
Conseiller Droits de l'Homme (Human Rights Officer)- Programme Renforcement des capacités au Centre des Nations Unies pour les Droits de l'Homme et la Démocratie en Afrique Centrale

### NATIONS UNIES

*M. Mohamed IBN CHAMBAS*  
Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel de l'ONU

*M. Bacre NDIAYE*  
Avocat et expert des Nations unies

### PNUD

*M. Isiyaka SABO*  
Point focal Objectifs de développement durable (ODD), Programme des Nations unies pour le développement, Dakar

### UNICEF

*Mme Laylee MOSHIRI*  
Point focal Objectifs de développement durable, UNICEF



## **UNION INTERPARLEMENTAIRE**

*M. Rogier HUIZENGA*

Responsable du programme Droits de l'Homme de l'Union interparlementaire

## **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE**

*M. Georges NAKSEU NGUEFANG*

Direction Affaires politiques et gouvernance démocratique (DAPG)

*M. Henri MONCEAU*

Ambassadeur, Représentant permanent  
Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève et à Vienne

*M. Bakary BAMBA*

Conseiller pour les questions Paix, sécurité et droits de l'Homme  
Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies et des autres organisations internationales à Genève et à Vienne

*M. Salvatore SAGUÈS*

Spécialiste Droits de l'Homme, DAPG

*Mme. Delphine COUVEINHES MATSUMOTO*

Spécialiste Droits de l'Homme, DAPG

*M. Nasos MAKRYTHANASIS*

Attaché de programme Droits de l'Homme, DAPG

*Mme Clémence NIEDERCORN*

Attachée de programme Droits de l'Homme, DAPG

## **EXPERTS OIF**

*M. Clément CAPO-CHICHI*

*M. Hamid GAHAM*

*Mme Cécilia THOMPSON*



ORGANISATION INTERNATIONALE  
DE LA FRANCOPHONIE  
DIRECTION AFFAIRES POLITIQUES ET GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE  
19-21, AVENUE BOSQUET, 75007 PARIS (FRANCE)  
TÉLÉPHONE: +(33) 1 44 37 33 00  
[www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

